

Généralement ensoleillé ce matin. Le ciel se couvrira cette après-midi suivit de quelques averses. Demain ensoleillé avec girouades nuageuses. Mors frais demain. Vents du sud-ouest de 15 à 20 miles aujourd'hui devenant légers cette nuit. Maximum aujourd'hui 50 à 55. Mini min cette nuit 40.

Le meilleur bois 374-6221 Le meilleur service

49e année, No 164

Victoriaville, mercredi le 1^{er} mai 1969

Dix cents



Les électeurs invités à se prononcer

Tavernes ou non à Arthabaska?

ARTHABASKA (R.L.) — Les propriétaires et locataires de la ville d'Arthabaska sont de nouveau invités à se prononcer s'ils sont en faveur du maintien de la loi défendant l'exploitation de tavernes dans cette municipalité. Le scrutin aura lieu dans la grande salle de l'hôtel de ville demain jeudi, puis vendredi et samedi, de 10h. à 17h. Environ 1,100 personnes sont inscrites sur les listes du référen-

dum. On se rappellera qu'au mois de mars 1967, un référendum identique s'est déroulé à Arthabaska, visant à apporter un amendement au règlement de prohibition numéro 229 de la ville. A ce moment, 900 personnes pouvaient voter. 636 l'ont fait et on a noté une majorité de 108 voix pour le maintien de la loi de prohibition.

Campagne
Celui qui désire le plus l'amendement à la loi de prohibition est certes M. J. B. Dancause. Dans une lettre envoyée aux citoyens d'Arthabaska, M. Dan-

cause note: "Une taverne à Arthabaska viendrait-elle compromettre la bonne renommée de la ville? Quand on parle de taverne, il faut s'enlever de l'esprit l'image sombre qu'on peut s'en faire d'un lieu où les ou-

vrriers privent de pain leurs enfants, où les rubeux et les mauvais garçons de la région se donnent rendez-vous. Une taverne offre aux amateurs de la bière en fût, et il existe dans toutes les classes de la société, de prendre un verre ensemble. C'est entendu que l'on ne peut empêcher tous les gens de boire. Mais la vertu de tempérance est-elle plus en danger dans une taverne où l'on sert uniquement de la bière, à des hommes seulement, que dans un hôtel où hommes et femmes, garçons et filles, dégustent des boissons fortes, attablés devant un spectacle de danseuses à Go-Go.

Le comté d'Arthabaska possède un permis de taverne. Davennyville, avec une population totale de 2,000 personnes, a obtenu il y a un mois un permis sans faire de référendum. Le comté de Wolfe a des permis à

Danville, Asbestos et Disraeli. De même dans les comtés de Nicolet et Yamaska, il y a des tavernes. Serait-ce inconcevable qu'Arthabaska accepte à son tour un permis de ce genre?"

Union temporaire

M. J. B. Dancause et son groupe ne sont cependant pas les seuls à émettre des opinions dans la population. En effet, une campagne contraire s'effectue, ayant comme dirigeants les Lacordaire. Aussi étrange que cela puisse paraître, les Lacordaire ont l'appui des hôteliers existants. En effet, les Lacordaire, tous comme les hôteliers existants s'accordent sur un même point: il existe suffisamment de débits de boisson à Arthabaska.

Ce sera toutefois le peuple qui aura le dernier mot et on connaîtra sa décision à 17 heures samedi.



(Photo LeRo)

Achat d'un terrain près de l'église Ste-Victoire

DES NEGOCIATIONS DEVRONT AVOIR lieu entre la ville de Victoriaville et la Fabrique de la paroisse Ste-Victoire pour l'achat d'un terrain près de l'église. Lundi soir, quelques marguilliers et le curé de cette paroisse, l'abbé Charles-Henri Paul, ont pris connaissance des plans d'aménagement du secteur entourant l'église et le presby-

tere. On sait qu'un aménagement spécial est prévu à cet endroit, à l'intérieur du programme de rénovation urbaine de la ville. Sur la photo, l'urbaniste Pierre Larouche expliquant quelques plans au curé Paul ainsi qu'aux marguilliers Philippe Fréchette et Gilles Desrosiers.

Estrade et clôture

Rénovation au terrain de balle molle Des Forges

VICTORIAVILLE (R.L.) — Le terrain de balle molle dans le parc Des Forges sera renoué. Les conseillers municipaux ont en effet donné leur consentement à une suggestion en provenance du bureau du directeur des services, M. P. J. Poirier. Le conseiller Denis St-Pierre a toutefois recommandé de s'enquérir du prix qu'il en coûterait pour installer au stade de l'Académie une estrade préfabriquée, démontable. Le coût total de la rénovation du terrain du parc Des Forges sera d'environ \$300.

L'entretien du terrain. Le coût de ces travaux sera d'environ \$300.

Arrêt-balle

On remplacera au complet la broche qui sert à protéger les spectateurs. Quelques modifications seront apportées, c'est-à-dire que 30 pieds seulement de l'arrêt-balle demeureront à une hauteur de 12 pieds. Le reste sera laissé à une hauteur de six pieds, ce qui constituera une protection adéquate. Le coût de cette rénovation sera d'environ \$200.

Antérieurement, la clôture extérieure des champs gauche, centre et droit était délimitée par des bandes de patinoire, qui sont aujourd'hui dans un état de délabrement.

La nouvelle clôture sera en broche, de quatre pieds de hauteur. Le coût pour 650 pieds de clôture en broche sera d'environ \$450.

On aura remarqué que les différents estrades ne comprennent que le coût des matériaux le travail devant être effectué par des employés de la ville.

Vaste scrutin à l'école Massicotte

VICTORIAVILLE (R.L.) — Depuis hier, les élèves de l'école secondaire J. P. H. Massicotte participent à un vaste scrutin, qui se poursuit encore et se terminera jeudi après-midi.

Les élèves ont à signifier lesquels d'entre eux sont éligibles au grand prix de cinq des compétitions organisées par le comité de l'honneur. Il s'agit d'abord de Monsieur personnalité école Massicotte, puis de l'éleve le plus travailleur, l'éleve le plus courtin, l'éleve le plus ponctuel et enfin l'éleve à l'esprit civique exemplaire.

Parmi les personnalités invitées à participer au gala du mérite étudiant, il faut mentionner son honneur le maire Paul-André Poirier, qui a accepté de venir décerner le grand prix du civisme. Le comité de l'honneur est également heureux de confirmer la présence du député d'Arthabaska à l'Assemblée nationale, M. Roch Gardner, qui viendra remettre le prix attribué à l'éleve le plus acharné à l'étude, lequel sera surnommé le "bûcheron de l'année".

En attendant l'adoption du règlement provincial

Le stationnement gratuit sera maintenu le jeudi soir

VICTORIAVILLE (R.L.) — Ceux qui feront leurs emplettes à Victoriaville, le jeudi soir, pourront bénéficier du stationnement gratuit dans le centre ville pour quelques semaines encore.

En effet, le conseiller Denis

St-Pierre a proposé de retarder de quelques semaines l'amendement au règlement des parcmètres pour que ceux-ci soient en force le jeudi soir. Le conseiller Denis St-Pierre s'est basé sur les deux points suivants pour prendre sa décision. Il a d'abord mentionné que le règlement municipal de la ville de Victoriaville permettant l'ouverture des établissements commerciaux le jeudi soir n'est en quelque sorte que temporaire car des l'adoption du règlement provincial, celui-ci est en force actuellement sera révoqué. Si par hasard le gouvernement du Québec adoptait un règlement ne stipulant pas l'ouverture des magasins le jeudi soir, le conseil de ville de Victoriaville serait de nouveau appelé à amender un autre fois son règlement. Il est donc préférable d'attendre pour n'apporter qu'un amendement.

En second lieu, M. Denis St-Pierre a déclaré qu'en laissant le stationnement gratuit le jeudi soir, on pourrait peut-être balancer le nombre des acheteurs avec le vendredi soir et ainsi régler en partie le problème de la circulation dense du vendredi soir.

Se basant sur une opinion légitime du conseiller juridique de la ville, M. Claude Pinard, les conseillers ont approuvé une demande d'agrandissement et de

construction d'une chaufferie à l'usine Mailhot et Frères. Dans une longue lettre, M. Pinard arrive à la conclusion qu'en vertu des dispositions de l'article 427 de la loi des cités et villes, Mailhot et Frères peut construire.

C'est l'opinion de M. Pinard que les dispositions du règlement No 256-NS de la ville, qui excèdent celles du paragraphe 18 de l'article 427 de la loi des cités et villes, ne peuvent pas recevoir d'application du moins dans le cas des industries construites depuis plus de 5 ans. Un relevé des permis de construction, effectués à l'hôtel de ville, indique clairement que cette usine, du moins pour une bonne partie, est bâtie depuis plus de cinq ans. Donc le pouvoir de réglementation de la ville est limité à confirmer ou à autoriser l'endroit de l'établissement de cette industrie sans que personne puisse en empêcher ou

en limiter l'exploitation, sous les réserves du contrôle des lois concernant l'hygiène publique et des recours en dommages-intérêts.

Pas de tout d'accord

Le citoyen J. Rolland Paris n'était pas du tout d'accord avec cette opinion de M. Pinard et il la discute longuement. Selon M. Paris, la ville ne respecte pas ses propres règlements en n'appliquant pas le règlement 256 NS qui est en force. Selon M. Paris toujours, le conseil de ville a fait un grave faux pas en accordant cette permission. M. Paris a crié à l'injustice en disant que dans l'avenir il sera malheureux de constater qu'un simple citoyen soit victime des dispositions du règlement 256 NS alors que le conseil aura fait exception pour une industrie.

Pour clore la discussion, le conseiller Albert Leduc déclara que le citoyen Paris avait soulevé des questions de responsabilité, que lui les prenait en proposant d'accorder la demande faite par Mailhot & Frères. Nous avons une commission d'urbanisme et un conseiller juridique qui nous recommandent d'accorder ce permis, alors l'en fait une proposition. Le conseiller Normand Cléche seconda.

A une demande de subvention par le comité du bureau Touristique de la route 5, au montant de \$200, le conseiller Denis St-Pierre fit une proposition par laquelle la ville de Victoriaville s'engage à donner un montant égal au total des autres subventions des municipalités de la région, jusqu'à concurrence de \$500.

Pas de livre blanc sur la politique de défense du Canada

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Trudeau a indiqué hier aux Communes que le gouvernement ne publiera pas de livre blanc sur la politique de défense du gouvernement, mais seulement sur la politique extérieure. Répondant à une question de M. David Lewis (NPD-York sud), le premier ministre a dit que la politique de défense sera dévoilée aux Communes dans une déclaration du ministre, M. Leo Cadieux, des que le Cabinet aura pris une décision finale.

Deux vols par effraction en quelques heures

VICTORIAVILLE (R.L.) — Des voleurs ont subtilisé des objets à deux endroits différents de Victoriaville, au cours des dernières heures. Dans chaque cas, les malfaiteurs se sont introduits par effraction dans la bâtisse.

Dans la nuit de dimanche à lundi, des visiteurs nocturnes sont entrés dans les bureaux de l'entreprise La Salle Paving, située sur la rue Cartier. Ils sont repartis avec trois machines à additionner. Deux machines valaient \$600 chacune et la troisième \$215. Les voleurs ont laissé sur place quelques autres objets de valeur qui se trouvaient à la portée de la main. En plus des trois machines à calculer, ils

ont aussi emporté un baromètre de peu de valeur.

La Sûreté municipale de Victoriaville dont le directeur est M. Jean-Marie Scott, a ouvert une enquête dans cette affaire.

Au club de golf

Par ailleurs dans la nuit de samedi à dimanche, des voleurs, dont les épouses venaient peut-être d'accoucher, sont entrés par effraction au club de golf de Victoriaville et sont repartis en emportant des cigares et du chocolat. On ignore encore la valeur du vol.

Dans les deux cas, les malfaiteurs se sont introduits par un chassis. La Sûreté municipale fait aussi enquête pour retrouver les coupables de cette disparition.



(Photo LeRo)

Assemblée annuelle de la Caisse populaire

LES DIRIGEANTS DE LA CAISSE populaire de Victoriaville ont tous été réélus à leur poste respectif, lors de l'assemblée annuelle de la caisse, qui a eu lieu au centre civique de Victoriaville. Plusieurs centaines de sociétaires étaient présents à cette assemblée. Sur la photo, de

gauche à droite, M. Wilfrid Labbé, maire de la municipalité de Ste-Victoire et un des premiers sociétaires de la Caisse populaire locale, le gerant M. André René, le président M. Sam Boulanger et le nouveau directeur des relations extérieures de la caisse, M. Jacques Héneault.

Une jeune fille est blessée

Deux accidents semblables en l'espace de 90 minutes

VICTORIAVILLE (R.L.) — Deux accidents similaires, survenus en l'espace de 90 minutes, ont fait hier en fin d'après-midi un blessé et des dommages matériels de l'ordre de \$5,000.

La blessée est une jeune fille Denise Huppé, fille de M. Patrice Huppé de St-Pierre de Broughton. Elle voyageait dans la voiture de son père. Ce dernier n'aurait pas exécuté l'arrêt obligatoire qui se trouve sur la rue Montfette, au niveau de St-Augustin. L'automobile de M. Raymond Larochelle, qui circulait sur la rue St-Augustin n'a pu éviter l'impact. L'accident est survenu à 16h. A 17h.30, une collision semblable est survenue sur la rue Aqueduc, à l'intersection de Giroux. Une automobile n'ayant pas fait l'arrêt complet sur Giroux est allée donner contre une autre circulant sur Aqueduc.

Les dommages matériels dans le premier accident s'élevaient à \$3,000 et dans le second à \$2,000. La jeune blessée a été transportée à Arthabaska par l'ambulance Bruno Desrosiers.

Ce sont les agents Réal Perreault et Jeannot Beauchesne qui ont "couvert" les deux accidents.

Franc... Parler

VICTORIAVILLE (R.L.) — C'est à compter du 15 juin prochain que les abonnés téléphoniques de Victoriaville pourront communiquer sans frais d'interurbain avec les abonnés de St-Albert, St-Norbert, Princeville (364) et Plessisville (362). On pourra aussi continuer à appeler à Arthabaska (357) sans frais d'interurbain. L'amélioration de ce service n'entraînera aucune augmentation de tarif.

Le comité FMO (fichier municipal des œuvres) a eu une première rencontre avec le conseil de ville, lundi soir. Le président du comité, M. Robert Caron, nous a confié que le conseil semblait favorable à l'idée. Des conseillers ont été désignés pour siéger sur le comité et l'ensemble du projet devrait être soumis sous peu au conseil.

C'est le sportif Guy Vézina qui aura la responsabilité des piscines municipales cet été. On se souvient que l'an passé, le responsable était M. André Lambert, maintenant directeur des loisirs dans une ville de la banlieue montréalaise.

Dans la ligue de balle molle des Bois-Francs, du président Gilles Beaugrand, ce soir à 20 h. au terrain de l'Académie, le Michel Transport d'Arthabaska visitera le Pepsi-Cola de Victoriaville.

Le fameux litige du droit aux fiches électriques pour connecter les automobiles des employés du bureau de police et du garage municipal n'est pas encore réglé. Dans une lettre, le syndicat des employés municipaux déclare au conseil qu'en vertu de l'article 25.01 du contrat de travail, une proposition a été faite pour maintenir le grief.

Une demande pour asphaltier une rue ceinturant l'école du meuble sera retournée du fait que l'ingénieur municipal a spécifié que cette rue était située dans la municipalité de Ste-Victoire et non dans les limites de la ville de Victoriaville.

L'ingénieur Audet se rendra sur les lieux du barrage de la ville de Victoriaville, situé à Princeville. Le conseiller Denis St-Pierre a attiré son attention qu'un morceau du barrage était parti. L'ingénieur évaluera l'importance de l'affaire.

En adoptant le règlement 275 NS, qui ajoute au règlement 194 N, 5, le conseil de ville a statué qu'il en coûtera \$500 par année comme taxe d'eau à l'édifice provincial, situé sur la rue St-Jean-Baptiste.

Le conseil a approuvé une recommandation de l'ingénieur municipal pour améliorer l'éclairage de la rue Bourbon.

De l'équipement pour l'éclairage du parc de La Joie sera acheté chez Auger et Fils, au montant de \$3,004.77. La ville achètera également de la même entreprise quelques équipements de terrains de jeux, comme des balançoires, pour un montant total de \$3,864.89.

M. René Gauthier, directeur des loisirs, et Jean Roux, régisseur des sports, se sont vus voter un montant de \$180 par le conseil pour assister au congrès des directeurs de loisirs municipaux du Québec, les 23, 24 et 25 mai 1969.

La ville ne peut faire un règlement pour corriger certaines valeurs actives inscrites au rôle d'évaluation de 1968-69. En constatant ce point de la loi des cités et villes, les édiles municipaux de Victoriaville ont noté que la loi était parfois mal faite. La loi demeure la loi.

M. Maurice Ostiguy, sous-ministre de la Voirie provinciale, a fait savoir au comité de la route Transquébécoise de la Chambre de Commerce de Victoriaville qu'il était disposé à rencontrer une délégation de la région à Québec, mercredi le 21 mai prochain à 11 heures.

Dans la ligue de balle-molle Inter-syndicale, ce soir à 19 heures le Syndicat du Vêtement visite le Lemay Auto. Demain soir à la même heure, la Cie Jutras visitera le Rubin Bros.

Par suite de l'abolition de la taxe sur la machinerie

"Nous pouvons espérer de nouveaux investissements dans un avenir rapproché", déclare l'ex-conseiller Poliquin

TROIS-RIVIÈRES (F.G.) — "Nous pouvons maintenant espérer de nouveaux investissements de la part de nos industriels et, dans un avenir rapproché, voir de nouvelles industries s'implanter dans notre ville pour le bénéfice de la main-d'œuvre trifluvienne".

adresse aux membres du conseil pour les féliciter du magnifique geste qu'ils ont posé en abolissant la taxation sur la machinerie industrielle.

Nos édiles ont vivement apprécié le témoignage de l'ex-conseiller municipal Poliquin, qui présida en 1963 un comité d'étude sur le problème de la taxation de la machinerie industrielle.

"Je désire vous remercier et vous témoigner toute ma gratitude pour le geste magnifique que vous venez de poser en abolissant la taxation sur la machinerie industrielle.



M. Frédéric Poliquin

Je profite de l'occasion pour remercier l'ancien maire Dufresne et son conseil, qui ont bien voulu accéder à la demande formulée dans mon rapport de 1963, comme président d'un comité d'étude. Cette requête consistait à autoriser les évaluateurs Lacroix et Lacroix à préparer un rôle d'évaluation scientifique, en tenant compte séparément de la machinerie pour fin de taxation future. Ce rôle de 1964 a servi de base d'entente permettant le règlement, cette année, de la taxation sur la machinerie.

Je veux aussi remercier l'ex-maire J.-A. Mongrain et son conseil, pour avoir formé un comité pour étudier la question de la taxation sur la machinerie et d'avoir bien voulu me proposer aux membres du comité comme président.

Je ne saurais passer sous silence le travail considérable accompli par le Comité industriel de la Chambre de Commerce, en préparant un rapport qui a certainement facilité l'entente intervenue.

Nous pouvons maintenant espérer de nouveaux investissements de la part de nos industriels et dans un avenir rapproché voir de nouvelles industries s'implanter dans notre ville pour le bénéfice de la main-d'œuvre trifluvienne.

Je vous prie d'accepter avec l'assurance de mon dévouement, l'expression de mes meilleurs sentiments".

PLAN MISE DE COTE
• EMBALLAGE GRATUIT
• LIVRAISON

MAISON DES JOUETS
1386, St-Olivier - T.-R.
Tél.: 375-4123



(Photo Roland Emire)

Pêcheurs de barbottes à Baie-Jolie

TAGUINER LA BARBOTTE et trinquer un peu pendant ce temps, ça c'est du sport! Ces pêcheurs ne sont sûrement pas revenus bredouille de leur petite excursion à Baie-

Jolie. Rien ne les dérangeait, pas même notre photographie qui a croqué cette scène sur le vif!

Expériences-pilotes destinées à alléger le fardeau de l'Etat

Les 193,000 assistés sociaux coûtent chaque année au gouvernement du Québec 200 millions de dollars

TROIS-RIVIÈRES (J.R.L.) — Des expériences-pilotes sur la réhabilitation des assistés sociaux faites dans plusieurs régions du Québec, dont Trois-Rivières, Joliette et Nicolet, ont été fort satisfaisantes.

Ces expériences ont démontré que la réhabilitation de l'assisté social transforme celui-ci en un actif pour la société tout en allégeant le fardeau économique de l'Etat.

Ainsi, en 1967, au lieu de coûter \$329,855 au trésor du Québec, 668 assistés sociaux sont retournés au travail touchant des gains de \$1,682,316.

Comme ces expériences ont été fort encourageantes, le gouvernement provincial a multiplié de tels projets de réhabilitation d'assistés sociaux. De nouveaux services de reclassement sont en voie d'organisation dans les villes de Gaspé, Rimouski, Nicolet, Sherbrooke, St-Jérôme, Trois-Rivières, Joliette et St-Joseph-de-Beauce.

En 1968, avec la collaboration des agences de service social, le ministère avait mis de l'avant trois projets-pilotes de retour au travail des assistés sociaux soit à Ste-Anne-de-la-Pocatière, à Chicoutimi et aux Îles-de-la-Madeleine.

Consultation

Ces expériences-pilotes ont permis d'établir une première consultation entre les ministères du Travail et de l'Éducation d'abord. Cette collaboration s'est par la suite étendue au ministère des Terres et Forêts et à celui de l'Industrie et du Commerce.

Avec l'aide de ces deux derniers ministères, le ministère de la Famille et du Bien-être social a pu réaliser les expériences-pilotes à Ste-Anne-de-la-Pocatière, à Chicoutimi et aux Îles-de-la-Madeleine.

La consultation interministérielle se continue et va s'accroître par la formation de ce comité interministériel dont les membres sont recrutés parmi les spécialistes des ministères de la Famille et du Bien-être social, des Finances, du Travail, de l'Éducation et de l'Industrie et du Commerce.

Le comité pourra s'adjoindre au besoin des fonctionnaires d'autres ministères qui ont des ressources économiques appropriées, tels que ceux de l'Agriculture, des Richesses naturelles, des Terres et Forêts, des Travaux publics, de la Voirie ainsi que des conseillers spéciaux de l'extérieur des cadres du gouvernement.

Le comité interministériel a pour mission de trouver des occasions de remise sur le marché du travail des assistés sociaux et d'établir des ententes entre les ministères québécois de façon à accélérer le retour, à un rythme progressif, de ces mêmes assistés sociaux à la vie normale.

Les objectifs de ce comité s'inspirent de la nouvelle philosophie selon laquelle M. Jean-Paul Cloutier, ministre de la Santé, de la Famille et du Bien-être social, a voulu que soit créée l'éventuelle loi-cadre. Cette philosophie veut que la prévention et la réhabilitation soient des préoccupations majeures du ministère, dans le domaine de l'aide sociale, afin d'assurer au travailleur la possibilité de gagner lui-même sa subsistance et d'alléger le fardeau financier de l'Etat.

Selon les statistiques, le gouvernement du Québec dépense annuellement la somme de \$200,000,000 pour les 193,000 assistés sociaux de la province.

L'augmentation du coût de l'assistance sociale et l'augmentation du nombre d'assistés sociaux, dont l'âge moyen a tendance à baisser (15 pour cent auraient moins de 30 ans), ont incité le gouvernement à repenser ses programmes d'assistance sociale.

Aujourd'hui, le ministère de la Famille et du Bien-être social va plus loin que l'assistance financière. Il oriente sa politique d'aide sociale vers la prévention et la réhabilitation en l'axant sur le développement des ressources humaines.

La situation a deux aspects: d'une part, l'assistance financière immobilisant plusieurs millions de dollars que l'on pourrait investir pour la création de nouveaux emplois et, d'autre part, la présence de 15,000 assistés sociaux après au travail à qui l'assistance financière ne suffit plus et qui pourraient revenir dans le marché du travail.

Une grève des métiers de la construction retarderait la livraison des complexes polyvalents de Louiseville et du Cap

MEMO

N'oubliez pas Papa!

LE 15 JUIN

Cartier

Centre d'Achat Trois-Rivières-Ouest

TROIS-RIVIÈRES (CH) — Une grève dans l'industrie de la construction pourrait-elle retarder la livraison de l'école polyvalente de Louiseville? Telle est la question que se sont posée les commissaires d'écoles de la Régionale des Vieilles Forges lors d'une récente assemblée.

En effet, en questionnant l'ingénieur en charge des constructions à Louiseville et au Cap-de-la-Madeleine, ils ont reçu comme réponse que les travaux à Louiseville étaient à 85 pour cent réalisés et ceux du Cap-de-la-Madeleine à 20 pour cent parachevés.

Le spécialiste a soutenu que l'institution de Louiseville sera prête pour la rentrée des classes de septembre tandis qu'une dizaine de locaux dans la cité madelinienne seront à la disposition des élèves à la même date.

Mais là où le tableau s'est assombri, c'est lorsqu'il fut question d'une grève possible. L'ingénieur a admis qu'une grève dans les métiers de la construction ferait les deux chantiers s'arrêtant que tout était possible advenant un arrêt de travail prolongé.

Les commissaires ont également versé des comptes aux architectes pour des travaux déjà exécutés aux polyvalents de Louiseville et du Cap-de-la-Madeleine. Le consortium formé des architectes Jean-Claude Leclerc, Jean-Louis Caron Jr. et Michel Rigé a d'abord reçu un montant de \$193,634.28 en versement pour l'institution madelinienne. Le commissaire Robert Rocheleau s'est fait le promoteur de la résolution.

Les mêmes architectes voyaient ensuite verser un autre montant de \$187,824.80 pour la confection des plans de la polyvalente de Louiseville sur proposition du commissaire Claude Gagné.

Pour clore cet item, le commissaire Guy Buisson a fait remarquer qu'il avait visité la polyvalente de Louiseville, spécifiant que la suite était déjà posée dans plusieurs locaux.

der la livraison de l'école polyvalente de Louiseville? Telle est la question que se sont posée les commissaires d'écoles de la Régionale des Vieilles Forges lors d'une récente assemblée.

En effet, en questionnant l'ingénieur en charge des constructions à Louiseville et au Cap-de-la-Madeleine, ils ont reçu comme réponse que les travaux à Louiseville étaient à 85 pour cent réalisés et ceux du Cap-de-la-Madeleine à 20 pour cent parachevés.

Le spécialiste a soutenu que l'institution de Louiseville sera prête pour la rentrée des classes de septembre tandis qu'une dizaine de locaux dans la cité madelinienne seront à la disposition des élèves à la même date.

Mais là où le tableau s'est assombri, c'est lorsqu'il fut question d'une grève possible. L'ingénieur a admis qu'une grève dans les métiers de la construction ferait les deux chantiers s'arrêtant que tout était possible advenant un arrêt de travail prolongé.

Les commissaires ont également versé des comptes aux architectes pour des travaux déjà exécutés aux polyvalents de Louiseville et du Cap-de-la-Madeleine. Le consortium formé des architectes Jean-Claude Leclerc, Jean-Louis Caron Jr. et Michel Rigé a d'abord reçu un montant de \$193,634.28 en versement pour l'institution madelinienne. Le commissaire Robert Rocheleau s'est fait le promoteur de la résolution.

Les mêmes architectes voyaient ensuite verser un autre montant de \$187,824.80 pour la confection des plans de la polyvalente de Louiseville sur proposition du commissaire Claude Gagné.

Pour clore cet item, le commissaire Guy Buisson a fait remarquer qu'il avait visité la polyvalente de Louiseville, spécifiant que la suite était déjà posée dans plusieurs locaux.

Le gouvernement fédéral doit abandonner bientôt l'attribution de subventions pour la construction de hangars pour machinerie dans les aéroports. Un projet de ce genre a déjà été étudié par le conseil de ville qui entend y donner suite dans les prochaines semaines.

M. Laurent Paradis, secrétaire au commissariat industriel présentera la cité sur le comité industriel du CEGEP de Trois-Rivières.

La Cour Supérieure a accordé à la ville l'homologation de la rue Ste-Marguerite du côté nord, entre Ste-Marie et De Ramezay pour des fins d'élargissement. Le conseiller Fernand Gouneau a tenu à préciser qu'il n'est pas question pour l'instant de déplacer des propriétaires ou des locataires.

La compagnie Frédéric Poliquin Lise a fait parvenir au conseil des remerciements pour l'abolition de la taxe sur la machinerie.

Mlle Renée St-Cyr, secrétaire-sténo, fera maintenant partie du personnel du service de la trésorerie. Son engagement a été recommandé par le directeur du personnel, M. Lionel Bellefeuille.

M. Martial Laforme a été engagé au sein du service des Travaux publics de la cité. Il fera partie de l'équipe de M. Jules Janvier qui s'occupe de l'entretien des arbres et des fleurs.

Épargnez \$4.15 sur cette peinture de première qualité

ROYAL SEMI-GLO

Email semi-lustré blanc d'intérieur No 280
Prix rég. (gallon) \$11.90

SPECIAL
3 gallons \$9.99 pour

Satisfaction garantie par **McROYAL** ou argent remis!

le gal. \$775

VAR SOL
75c gallon impérial

PLAN MISE DE COTE
• EMBALLAGE GRATUIT
• LIVRAISON

MAISON DES JOUETS
1386, St-Olivier - T.-R.
Tél.: 375-4123

Martin Bergeron & Fils
1779, St-Philippe Trois-Rivières 375-8676

Comparez Profitez de nos spéciaux Épargnez \$\$ du 14 au 17 mai incl.

Prescriptions remplies à très bas prix. Cueillette et livraison gratuite

GELUSIL Reg \$2.25 / 100 SP 2/3.49	HUILE JOHNSON Reg \$1.39 / 10 on SP 99c
ENO Reg \$1.29 SP 89c	LAMES SCHICK Reg \$1.45 SP 1.19
BROMO SELTZER Reg \$1.19 SP 89c	Gillette Foamy Reg \$1.59 / 15 on SP 1.19
ARTECHOL (fae) Reg \$2.50 / 50 tablettes SP 1.79	RIGHT GUARD deod Reg \$1.89 SP 1.39
BAN AÉROSOL Reg \$1.79 / 7 on SP 1.29	ADORN FIXATIF Reg \$2.98 SP 2.19
NEUTROGENA Reg \$1.00 SP 2/1.49	LADY PATRICIA Reg 99c / fixatif SP 69c
LISTERINE dent Reg \$1.98 / 4 tubes SP 1.59	SHAMPOING aux œufs Helen Curtis Reg \$1.50 (6 on gratis) SP 1.19
COLGATE dent Reg \$1.25 SP 2/1.89	Antiphlogistine Rub Reg \$1.39 SP 99c
CONTACT-C Reg \$1.49 SP 1.09	ANACIN Reg \$1.35 / 100 SP 99c
CONTACT-C Reg \$2.99 SP 2.39	CEPACOL Reg \$1.90 / 22 on SP 1.49
VITAMINES GÉNÉRALES Moins 20%	Brosses à dents Reg 69c SP 2/98c
RAND-AID Reg 98 / 60 SP 69c	AÉROSOL FLORIENT Reg \$1.29 SP 99c
NEET LOTION Reg \$1.39 SP 99c	QUICK permanent Reg \$2.29 SP 1.79
NEET CRÈME Reg \$1.35 / 2 on SP 99c	SUCARYL Reg \$4.32 / 1 000 SP 3.59
PHYSOHEX Reg \$4.30 SP 3.39	MONTCLAIR Reg 35c / Eau Minérale plus 2 10 on gratis) 3/95c
Poudre Johnson BB Reg \$1.09 SP 89c	DIGESTORAL Reg \$2.00 / (digestion) SP 1.29

Livraison gratuite

PHARMACIE ROYALE
Étienne Aubry, L.P.H.
931 rue Royale
375-4894

Pharmacie Leblanc
Jacques Leblanc, L.P.H.
1445, Lavérendrye
375-7353

La Cie d'Assurance Mutuelle contre le feu, la foudre et le vent du Comté de Nicolet,
Saint-Grégoire, Comté Nicolet, P.Q.

Att.: M. Noël Caron, Secrétaire-Trésorier.

Monsieur,

Ma grange-étable ayant été détruite par le feu le 5 mai 1969, je reconnais dans un si court délai avoir été bien payé et indemnisé par la Cie d'Assurance Mutuelle contre le feu, la foudre et le vent du Comté de Nicolet, tel que convenu aux termes de la police d'assurance.

J'ai même eu la surprise de recevoir une indemnité supplémentaire de cent quarante dollars (\$140.00) pour le déblaiement des lieux après l'incendie et, selon le représentant de la compagnie cette indemnité peut se rendre jusqu'à deux cent cinquante dollars (\$250.00). Il s'agit d'une indemnité "ex gratia" (gratuite) qui est accordée en plus de l'indemnité et ce, sans frais supplémentaires.

Après cette expérience, je recommande LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA Foudre ET LE VENT DU COMTÉ DE NICOLET à tous mes concitoyens, tant ceux de ma paroisse que ceux de mon comté et des comtés environnants, parce que j'ai été indemnisé très rapidement et à mon entière satisfaction, après avoir été frappé par le malheur.

Bien à vous,

BERNARD BELUFAU,
Saint-Célestin,
Comté Nicolet, P.Q.

Place de l'hôtel de ville

Le gouvernement fédéral doit abandonner bientôt l'attribution de subventions pour la construction de hangars pour machinerie dans les aéroports. Un projet de ce genre a déjà été étudié par le conseil de ville qui entend y donner suite dans les prochaines semaines.

— 0 —

M. Laurent Paradis, secrétaire au commissariat industriel présentera la cité sur le comité industriel du CEGEP de Trois-Rivières.

— 0 —

La Cour Supérieure a accordé à la ville l'homologation de la rue Ste-Marguerite du côté nord, entre Ste-Marie et De Ramezay pour des fins d'élargissement. Le conseiller Fernand Gouneau a tenu à préciser qu'il n'est pas question pour l'instant de déplacer des propriétaires ou des locataires.

— 0 —

La compagnie Frédéric Poliquin Lise a fait parvenir au conseil des remerciements pour l'abolition de la taxe sur la machinerie.

— 0 —

Mlle Renée St-Cyr, secrétaire-sténo, fera maintenant partie du personnel du service de la trésorerie. Son engagement a été recommandé par le directeur du personnel, M. Lionel Bellefeuille.

— 0 —

M. Martial Laforme a été engagé au sein du service des Travaux publics de la cité. Il fera partie de l'équipe de M. Jules Janvier qui s'occupe de l'entretien des arbres et des fleurs.



LE PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC, M. Jean-Jacques Bertrand, a révélé au cours de la journée d'hier, à l'Assemblée nationale, les termes du contrat intervenu entre les dirigeants de l'Hydro-Québec et de Churchill Falls Labrador Corporation, lundi à Montréal. Dans l'ordre habituel, MM. Yvon De Guise, commissaire de l'Hydro-Québec, Jean-Claude Lessard, président de la Commission hydroélectrique du Québec et Donald-J. McParland, président de Churchill Falls.

(Téléphoto)

L'Hydro-Québec paie \$5 milliards pour l'achat d'électricité

• Contrat de 65 ans avec la Churchill Falls

Par ANDRÉ BELLEMARE

QUÉBEC (PC) — Les termes du contrat intervenu entre les dirigeants de l'Hydro-Québec et de Churchill Falls Labrador Corporation, lundi, à Montréal, ont été rendus publics, hier, à l'Assemblée nationale du Québec, par le premier ministre Jean-Jacques Bertrand.

Le coût global de l'acheminement d'énergie électrique de la centrale de Churchill Falls vers le Québec est de l'ordre de \$5 milliards, payables sur une période de 65 ans.

Un des points litigieux des négociations, qui se sont déroulées sur plusieurs années, le point de livraison, a été défini à la hauteur des terres vis-à-vis le mille 148 sur le chemin de fer Québec North Shore and Labrador Railway.

Ce point est à la ligne de démarcation assumée entre les bassins versants du Saint-Laurent et de la rivière Churchill. Le projet de contrat de fourniture d'énergie électrique prévoit l'achat par la commission de l'Hydro d'à peu près toute l'énergie produite aux chutes Churchill pendant une période de 65 ans à compter du parachèvement des travaux prévus pour 1976.

Le contrat sera renouvelé automatiquement pour les 25 années suivantes, selon des conditions déjà convenues, y compris celle d'un prix de 2 milles kilowatts-heure.

La commission de l'Hydro-Québec compte commencer à

acheter de l'énergie électrique aux chutes Churchill, dès 1972.

La corporation a déjà amorcé la construction de la centrale électrique, au Labrador, dont la puissance nominale sera de 5-225,000 kilowatts.

Les versements annuels de l'Hydro seront de \$80 à \$93 millions pendant 40 ans et de \$63 millions pendant 25 ans.

Les dépenses en immobilisation, comprenant la construction des lignes et de postes par l'Hydro, seront d'environ \$260 millions.

D'autre part, la Société de la couronne du Québec s'était portée acquéreur, au 31 décembre dernier, de 27 pour cent des actions ordinaires de Churchill Falls Corporation et de \$25 millions de ses obligations d'hypothèque générale, soit un investissement de \$49,8 millions.

Or, l'Hydro prévoit élargir sa participation financière, en basant versants du Saint-Laurent et de la rivière Churchill. Elle détient alors 34,2 pour cent des actions ordinaires et \$100 millions d'obligation d'hypothèque générale.

La production annuelle maximum que devrait produire la centrale de Churchill Falls serait de l'ordre de 34,3 milliards de kilowatts-heure.

Cependant, ce chiffre serait ramené à quelque 28 milliards de KWH, considérant les charges actuelles des services par la centrale de Twin Falls, les charges locales autour du village de Churchill Falls et les pertes à la centrale même.

De plus, Churchill Falls pourrait exercer son option de racheter jusqu'à 2,3 milliards de KWH par année pour vente hors du Québec.

Les experts ont aussi calculé que les pertes des lignes, avant que l'énergie soit extraite à Sept-Îles, Québec et Montréal, consomment 1,1 milliards KWH.

Prix

Le prix de l'énergie achetée de Churchill Falls au point de livraison serait de 3,45 mill par KWH entre 1977-1981 et de 2,34 entre les années 2002 et 2017.

Quant au coût du transport de l'énergie, en tenant compte des investissements de l'Hydro en immobilisation et des pertes d'énergie, il s'éleverait à environ 1,3 mill par KWH.

L'Hydro-Québec, au chapitre

de ses obligations financières, pourrait être tenue de fournir ces fonds supplémentaires par l'achat d'unités d'obligations subordonnées et d'actions ordinaires, si d'autres fonds n'étaient pas disponibles pour le service de la dette et les dépenses de la Corporation, pour poursuivre les travaux, par exemple.

La Corporation et la commission se partageront les profits et les pertes de change découlant du service des obligations et autres dettes de la corporation qui seront payables en devises américaines, indique le rapport annuel de l'Hydro-Québec de 1968.

Le contrat prévoit des pénalités à l'endroit de Churchill Falls Corporation si cette dernière ne peut fournir la puissance d'électricité demandée par l'Hydro-Québec.

Laporte s'élève contre le contrat rédigé en anglais

QUÉBEC (PC) — Le leader parlementaire de l'Opposition libérale à l'Assemblée nationale, M. Pierre Laporte, s'est élevé, mardi, contre le fait que la version anglaise du contrat intervenu entre l'Hydro-Québec et la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited, soit la seule officielle.

Le ministre des Affaires culturelles dans l'ancien gouvernement Lesage, M. Laporte, a fait remarquer en Chambre, que l'on est probablement en présence du plus important contrat que la province ait jamais signé et qu'il a été signé seulement en anglais.

Le premier ministre Bertrand a répondu que la traduction française devrait être disponible au début de la semaine prochaine.

"Est-ce que c'est la contrepartie que le gouvernement se fait de la priorité de la langue française?", a alors demandé M. Laporte.

"Dans quelle langue se préparent les arrêtés ministériels, lorsqu'il s'agit d'emprunts sur le marché américain?" a repris le chef du gouvernement.

"Ce n'est pas là, la question, a rétorqué M. Laporte. Nous parlons d'un contrat préparé par la province de Québec, le plus important qui n'ait jamais été signé par la province par un gouvernement qui se promène partout pour chanter la priorité de la langue française."

M. Bertrand a répété qu'il s'agit d'un contrat au sujet duquel il faut faire de la finance sur le marché américain.

M. Laporte a dit douter que le fait de signer un contrat en français ait empêché de faire de la finance sur le marché américain.

COUP D'ŒIL SUR L'ACTUALITÉ

Les troupes régulières chinoises occupent 15 milles carrés de territoire soviétique

MOSCOU (AFP) — Les troupes régulières chinoises occupent depuis 10 jours 15 milles carrés de territoire soviétique, non loin de la ville de Bakhy, dans la région de Semipalatinsk au Kazakhstan soviétique, apprend-on de bonnes sources communistes, du 2 au 3 mai, à la suite d'un incident frontalier provoqué dans la nuit du 2 au 3 mai, à la suite d'un incident frontalier provoqué dans la journée du 2 mai par des paysans chinois qui ont fait traverser cette partie du territoire de l'URSS à leurs troupeaux sans demander l'autorisation aux gardes frontalières comme ils le faisaient d'habitude.

Kurt Gorg Kiesinger se rendra aux États-Unis les 22 et 23 juillet 1969

BONN (AFP) — Le chancelier Kurt Georg Kiesinger a accepté une invitation du président Nixon à se rendre aux États-Unis. Cette visite a été fixée aux 22 et 23 juillet 1969, annonce un communiqué officiel publié hier par l'Office de presse et d'information du gouvernement fédéral.

L'Église n'a pas enlevé l'auréole d'aucun de ses saints, selon l'Osservatore Della

CITE DU VATICAN (AFP) — "L'Église n'a enlevé l'auréole à aucun de ses saints, tout au plus ad-elle fixé le degré de plus ou moins grande importance qu'une figure doit avoir dans la vie spirituelle de ses fidèles", écrit l'Osservatore Della Domenica dans une mise au point visiblement inspirée, au sujet de l'inquiétude suscitée par la réforme du calendrier universel.

L'hebdomadaire affirme que si des saints ont été enlevés du calendrier commun à toute l'Église, cela ne veut pas dire qu'ils n'ont pas existé ou que l'on doutait de leur sainteté.

L'unifolié canadien flottait partout à la Foire de Bordeaux

BORDEAUX (AFP) — L'unifolié canadien flottait partout hier matin sur la Foire de Bordeaux.

La journée du Canada ouvrait en effet la semaine internationale qui va se dérouler dans le nouveau cadre de la foire.

S.E. M. René Garneau, consul général du Canada et M. Rousseau ministre conseiller aux affaires commerciales à l'ambassade du Canada, ont ouvert le cortège qui a longuement parcouru les stands avant d'être reçus dans le salon du président de la foire où ils ont signé le livre d'or.

Les parties impliquées dans le conflit des enseignants ont modifié leurs positions

• Leur d'espoir d'un règlement prochain

Par JEAN-PIERRE GAGNON

QUÉBEC (PC) — Pour la première fois depuis 22 mois, les parties impliquées dans le conflit des enseignants ont modifié substantiellement leurs positions de façon à laisser perler une lueur d'espoir d'un règlement prochain, hier, à la commission permanente du Conseil exécutif.

Toutefois, au cours de la journée d'hier, la partie syndicale s'est montrée la plus conciliante, en acceptant le principe de la charge de travail proposé par la partie patronale, moyennant certaines conditions.

En effet, M. Raymond Laliberté, président de la Corporation des enseignants du Québec et porte-parole des deux autres centrales syndicales, a accepté le principe du rapport maître-élèves de 1-17 tel que proposé par les Commissions scolaires et le gouvernement.

Cependant, les enseignants acceptent ce principe à la condition où le rapport maître-élèves leur permet de conserver les charges maximales permises dans les présentes conventions collectives.

De plus, ils demandent que les charges des enseignants se situent entre un minimum et un maximum de 20 à 24 périodes d'enseignements de 45 minutes par semaine.

M. Laliberté a déclaré que les enseignants étaient prêts à tenter d'appliquer cette charge de travail durant les deux prochaines années, et, au terme de la convention qui sera signée, les parties reprendront les discussions au sujet du ratio.

Charges

Le rapport maître-élèves 1-17, selon les prévisions du ministère de l'Éducation, donnerait, dans des conditions idéales, une charge de travail aux enseignants égale à 22 périodes d'enseignement de 50 minutes chacune, soit 1,100 minutes d'enseignement au regard de 1,080 minutes, proposé par les enseignants.

La partie patronale doit établir le coût que coûtera aux Commissions scolaires la mise en application de cette proposition syndicale et doit en faire rapport aux membres de la commission permanente du conseil Exécutif.

Il semble toutefois que la position patronale ne soit motivée que par les implications financières et sont portés à penser, surtout lorsque la partie patronale propose d'accroître la charge de travail des enseignants, dans le but de réduire les dépenses affectées à l'éducation.

Selon ce calcul approximatif effectué par la CEQ, les enseignants consentiraient, avec cette offre, à porter leur semaine de travail à 41 heures 30, en incluant le temps de préparation des cours, la disponibilité et le temps de surveillance.

Par ailleurs, les enseignants ont fait une autre importante concession, hier, cette fois au sujet du régime syndical, où la partie syndicale demandait le régime d'atelier-ferme.

De son côté, la partie patro-

Plusieurs milliers d'enseignants du Québec marcheront sur le Parlement

QUÉBEC (PC) — Plusieurs milliers d'enseignants du Québec marcheront, aujourd'hui, sur le Parlement de Québec, afin de protester contre la lenteur des négociations dans le secteur scolaire.

Au cours d'une conférence de presse, le président de la Corporation des enseignants du Québec, M. Raymond Laliberté, a déclaré qu'il prévoyait que le nombre de manifestants dépasserait largement la manifestation de protestation contre le bill 25, en février 1967, alors que le nombre de protestataires avait atteint de 8,000 à 10,000 enseignants.

Cette manifestation fait suite à la marche entamée il y a huit jours par les enseignants des diverses régions de la province, et ayant pour objectif final la colline parlementaire de Québec.

Le point de rencontre de la plupart des enseignants sera l'édifice de la CEQ, qui est situé à Ste-Foy, en banlieue de Québec. Un autre groupe imposant se fera à la gare du Palais, dans la basse ville de Québec, et doit rejoindre, à proximité des édifices parlementaires, le premier groupe de manifestants qui sera déjà en marche.

Selon l'horaire établi par la CEQ, le cortège de manifestants devrait atteindre le Parlement vers 15:30 heures.

La manifestation devant les édifices du gouvernement ne durera que 30 minutes, après quoi, les enseignants se dirigeront vers le Collège de Québec, où le groupe tiendra un "teach-in", jusqu'à 18:30 heures.

Selon M. Laliberté, la manifestation doit se dérouler dans le silence. Celui-ci a expliqué que les symboles utilisés par les manifestants durant la manifestation en diront suffisamment long.

Le président de la CEQ a refusé de préciser de quelle nature serait ces symboles, mais on n'exclut pas la possibilité que le

ministre de la Fonction publique, M. Marcel Masse, soit pendu en effigie.

Durant toute la durée de la marche et de la manifestation, un service d'ordre, dirigé par des enseignants, se chargeront d'assurer le maintien de l'ordre.

M. Laliberté a par ailleurs déclaré que des invitations avaient été lancées aux présidents des deux grandes centrales syndicales du Québec, soit MM. Marcel Pepin, de la CSN, et Louis Laberge, de la FTQ. Ceux-ci doivent participer activement à la manifestation.

Il a toutefois précisé qu'aucune invitation n'avait été lancée aux grévistes de la construction et des garages de la région de Québec, de même qu'aux étudiants qui se retrouveront sans professeur.

M. Laliberté n'a toutefois pas écarté la possibilité que des groupes de grévistes et de "chômeurs d'un jour", tels les étudiants, se joignent aux manifestants.

Les négociations reprendront aujourd'hui à Air Canada

• "Les partis sont disposés à de nouveaux pourparlers" Mackasey

OTTAWA (PC) — Les représentants d'Air Canada et de son personnel en grève seront mis en présence en vue de nouvelles négociations dirigées par le ministre du Travail, mercredi, a annoncé hier le ministre du Travail, M. Bryce Mackasey.

Il a déclaré au comité des relations ouvrières des Communes qu'il est convaincu que les deux parties dans la grève qui a débuté le 20 avril sont maintenant disposées à de nouveaux pourparlers avec les conciliateurs fédéraux.

M. Mackasey, cependant, a dit qu'il ne prendrait pas part aux négociations tant qu'il sera question de diriger une partie ou l'autre vers une modification de sa position salariale.

Air Canada avait offert une augmentation de 15 p.c. sur deux années, tandis que l'Association internationale des machinistes AIM réduisait ses prétentions à 24 p.c. sur deux années.

M. Stanley Knowles, député NPD de Winnipeg Centre Nord, a invité M. Mackasey à intervenir personnellement et à mettre le poids de son prestige dans la balance afin de trouver une solution. M. Mackasey a réussi à résoudre neuf importants conflits de travail depuis son arrivée au ministère du Travail.

Une leçon

"Je ne suis pas intervenu cette fois, a dit M. Mackasey, parce que les deux parties méritent une bonne leçon. Air Canada devrait apprendre à améliorer ses rapports avec son personnel, autrement nous allons avoir des ennus sans fin. Le syndicat aussi a beaucoup à apprendre, notamment à ravalier sa fierté... et à servir ses adhérents."

Le ministre a proclamé que le salariat et le patronat devraient savoir que le gouvernement ne va pas courir à leur secours chaque fois qu'ils s'embourbent dans des histoires. Ils doivent apprendre à s'arranger entre eux.

Il a rappelé qu'il les avait mis en garde contre les conséquences d'un refus de la procédure normale du comité de conciliation dans le conflit d'Air Canada. La société de la couronne et le syndicat avaient dit, en avril, qu'ils estimaient que le conflit pouvait être réglé et la grève évitée par des négociations directes.

"Dans aucune des grèves dont j'ai été amené à me mêler, je n'ai jamais imposé de règlement salarial à une des deux parties en cause et je suis un politicien bien trop expérimenté pour ne pas dire, cette fois non plus, à Air Canada, de ne pas payer plus qu'elle n'a proposé ou au syndicat de modérer ses revendications."

SOMMAIRE

AUJOURD'HUI

Bandes illustrées	43
Bourses	20
Classes 40 - 41 - 42 - 43	43
Convocations	40
Courrier de Mamie	30
Mondanités	32
Mots croisés	43
Plume et plumeau	28
Polichinelle	3
Poupannière	29
Radio-T.V. Cinéma	12
Sports	33-34-35-37
Pages féminine	28-29-30-32

LE SOURIRE DU PETIT DÉJEUNER

Un mari, devant sa télévision, à sa femme: "Tu parles d'un vieux film: Elizabeth Taylor y aime des cheveux..."

CREMERIC - TROIS-RIVIÈRES
Le service qui ne fait pas attendre.

Vaste campagne en vue d'aider les étudiants à trouver des emplois

par Marcel AUBRY LA TUQUE — Le Centre de la Main-d'œuvre du Canada vient de mettre sur pied, en collaboration avec le ministère de la Main-d'œuvre et de l'immigration, une vaste campagne d'information afin de promouvoir au maximum les possibilités de travail des étudiants.

Une entente a même été prise entre les deux universités françaises actuelles et le ministère selon laquelle celui-ci s'engage à prendre 24 étudiants en orientation dans chacune des deux universités.

Pour La Tuque et la région, c'est M. Rémi Forget qui a été désigné. Il travaille pour le CMC local depuis une semaine et il a déjà fait 140 visites au

près des employeurs locaux dans le but de les informer de son travail et de les sensibiliser à la cause du travail étudiant. M. Forget vient de terminer sa deuxième année en orientation à l'université de Montréal et il sera à l'emploi du Centre de la main d'œuvre pour une période de quatre mois.

Comme l'a expliqué le gérant du Centre de Main-d'œuvre, M. Bernard Laroche, dans une conférence de presse, le CMC s'intéresse aux étudiants parce qu'ils représentent la main-d'œuvre de demain. Aussi parce que l'expérience du marché du travail leur permet d'en avoir une meilleure connaissance. M. Laroche s'est dit convaincu que le marché du travail est à peu près méconnu à l'intérieur de nos institutions et il s'est dit d'avis que le CMC est actuellement le meilleur organisme et en même temps le plus efficace pour répondre aux besoins des étudiants.

Le travail de vacances pour les étudiants est aussi le plus sûr moyen à leur disposition qui puisse leur permettre de satisfaire à leurs besoins financiers, parce que chacun sait que les bourses allouées par le ministère de l'Éducation sont loin d'être suffisantes pour payer les études et participer à un programme de loisirs raisonnables. De plus, les bourses obligent les étudiants à faire des emprunts à cause de la date tardive où elles sont remises. Le coût des études s'en trouve encore rehaussé.

L'étudiant qui a la chance de se décrocher du travail de vacances peut constater par lui-même les exigences d'un travail, il en acquiert une expérience et il prend de la maturité. Le travail lui aide aussi à revaloriser la personne humaine.

Expérience

Le CMC s'intéresse aux étudiants parce qu'il essaie, quand la chose est possible, de leur offrir un travail qui est en correspondance avec le genre d'étude qu'ils font. Un étudiant, qui effectue un travail en relation avec l'orientation qu'il a prise, représente un bon actif pour le futur, parce qu'il peut s'identifier à ce qu'il fait et il aura à son arrivée définitive sur le marché, un bagage beaucoup plus complet.

Une expérience de travail de vacances permet aussi à un jeune de prendre contact avec un patron, avec une équipe de travail. Il se rend compte qu'un emploi ne consiste pas seulement à fournir une contribution

manuelle ou intellectuelle mais qu'il s'insère dans tout un mélange de relations humaines. Il apprend aussi à connaître la valeur de l'ouvrier ou de la personne avec qui il travaille. Il réalise que c'est un facteur à ne pas négliger.

Ruts

Les buts de cette campagne, patronnée par le club Optimiste, sont de sensibiliser la population aux besoins d'emploi des étudiants et d'aider ces derniers à trouver les emplois qui existent ou qui peuvent exister. Si le CMC ne parvient pas à trouver du travail pour tous, il a au moins pour objectif de créer une sorte d'esprit de créativité chez les jeunes de telle sorte qu'ils aient, eux aussi, l'idée de se chercher de l'emploi.

C'est la première année que le CMC organise une campagne officielle pour trouver du travail aux étudiants. L'an dernier, sur 260 demandes, l'organisme de placement a réussi à satisfaire 55 étudiants. Cette année, on fera un véritable effort dans ce sens-là et on s'attend de pouvoir placer une bonne proportion des demandeurs. La campagne de placement n'est qu'une amorce à un travail qui devrait prendre beaucoup d'ampleur d'ici quelques années.

Le président du club Optimiste, M. Robert Bilodeau, a révélé qu'il avait accepté avec plaisir d'appuyer la campagne d'emploi parce que celle-ci cadrait bien avec le but du club Optimiste, qui est l'aide aux jeunes. Il a dit envisager leur rôle un peu comme un support moral mais aussi comme un groupe de personnes (une quarantaine) qui peut faire beaucoup seulement par le fait d'en parler et d'y donner leur appui. Le club Optimiste entend aider les jeunes à s'organiser, à se débrouiller et c'est une des raisons pour laquelle il a aidé à la fondation du club Optimiste-Jeunesse. Ce dernier était représenté à la conférence par le vice-président, M. André Quessy.

M. Rémi Forget a souligné, pour sa part, qu'il envisageait la campagne sous deux points de vue, soit de susciter un besoin chez les employeurs et de favoriser l'initiative des jeunes.

Le slogan de la campagne pour le district de la Matrière est: "Donnez-lui un coup de pouce".



(Photo Gilles Berthiaume)
 M. JAIME FORNIS, à son arrivée à La Tuque. Au cours de la dernière fin de semaine, le valeureux cavalier est arrivé en provenance de Toronto et il est parti dimanche en direction du Lac Saint-Jean. M. Fornis a l'intention de poursuivre son voyage avec son cheval jusqu'à Victoria, en Colombie-Britannique.

Un cavalier de Toronto visite La Tuque

par Marcel AUBRY

LA TUQUE — La ville de La Tuque a reçu une visite pour le moins inusitée, au cours de la dernière fin de semaine, lorsque M. Jaime Fornis est arrivé à dos de cheval, en provenance de Toronto. L'intéressé aventure la semaine d'après et il prétend qu'il fera encore deux ans et demi avant de le compléter. Parcourant en moyenne une trentaine de milles par jour, M. Fornis couche, soit à la belle étoile ou chez des gens qui veulent bien lui fournir le gîte. Son cheval Apache, est âgé de cinq ans et il a été acheté d'un millionnaire torontois, au prix de \$250. Ce dernier lui a assuré que si le cheval pouvait terminer l'expédition, il serait consentant à le reprendre pour la somme de \$10.000.

M. Fornis, qui est âgé de 25 ans, est arrivé à La Tuque vers

les 7h30, vendredi soir, et il est reparti dimanche en direction du Lac Saint-Jean. Il avait auparavant couché aux Piles. Il a l'intention de se rendre ainsi jusqu'au Mistassini, le maître actuellement sept langues et il compte en parler une dizaine lorsqu'il aura terminé son voyage.

M. Douglas Boyd, qui lui a fourni l'hospitalité, à lui et à son cheval, l'avait connu, il y a quelques années, lors d'un voyage à Toronto et il a eu l'occasion de le rencontrer, à Grand-Mère, la semaine dernière. C'est à cette occasion qu'il l'avait invité à venir le visiter à son passage à La Tuque.

La selle d'Apache est vieille de 110 ans mais il semble bien qu'elle pourra continuer d'assurer le confort du cavalier jusqu'à la fin de l'audacieux périple. Le cheval est muni de sabots spéciaux qui sont construits de façon à protéger au maximum ses pattes. Le cavalier prétend qu'il lui faudra les changer au moins une quinzaine de fois au cours de son voyage.

M. Jaime Fornis, qui possède une solide instruction, en plus d'avoir suivi un cours de théologie d'une durée de quatre ans, a aussi fait du parachutisme dans l'armée. Il traîne un livre avec lui, dans lequel il fait signer les personnalités de chaque ville où il est reçu. C'est ainsi qu'il

peut montrer avec fierté la signature de gens non moins célèbres que le premier ministre de l'Ontario, M. Roberts, le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott-Trudeau, et le maire de la ville de Montréal, M. Jean Drapeau.

M. Fornis recueille ses impressions sur chaque endroit qu'il visite et à l'intention d'écrire un livre sur l'expérience qu'il aura vécue, une fois son but atteint. Respondant à une question, à savoir de quoi il vivait, le voyageur a répondu en badinant: "Je vis de l'air du temps". Mais il s'est dit enchanté de l'accueil chaleureux qui lui était réservé à chaque fois qu'il parvenait à un endroit nouveau.

Avant de quitter Toronto l'expédition s'est rendue chez M. Roberts et ce dernier lui a remis un sash dans lequel il demande et invite tous ceux qui liront le document à donner au porteur du document, l'aumône du gîte et du couvert.

M. Fornis transporte avec lui, pour tout bagage, une tente qui lui sert aussi de sac à couchage. Avec la selle et le voyageur, le cheval doit supporter une charge d'environ 200 livres. Cette expédition canadienne a été baptisée "Kamata 69", expression tirée du vocabulaire indien, signifiant le printemps.

ZOO ST-ÉDOUARD
 Route No 2 via Louiseville
 Ste-Ursule, St-Édouard
LE ROYAUME DU CAMPEUR
 Piscine chauffée avec filtre et climatisé pour terran pour tentes et roulettes
 Chalets à louer 1200 tables à pique-nique
 Restaurant Repas légers et complets Plus de 975 animaux
 TEL: ST-PAULIN
 NAP. CASABON 268 5212 268 5314 268 5352

Épargnez \$4.15 sur cette peinture de première qualité

ROYAL SEMI-GLO
 Émail semi-lustré blanc d'intérieur No 280
 Prix rég. (gallon) \$11.90

\$7.75 le gal.

SPECIAL
 3 gallons \$9.99 pour

Satisfaction garantie par McROYAL ou argent remis!

VAR SOL 75c gallon impérial

• PLAN MISE DE COTE
 • EMBALLAGE GRATUIT
 • LIVRAISON

MAISON DES JOUETS
 1386, St-Olivier - T.-R.
 Tél.: 375-4123

Martin Bergeron & Fils
 1779, St-Philippe Trois-Rivières 375-8676

Comparez Profitez de nos spéciaux Épargnez \$\$
 du 14 au 17 mai incl.

Prescriptions remplies à très bas prix.

Cueillette et livraison gratuite

GELUSIL Reg \$2.25 100 SP 2/3.49	HUILE JOHNSON Reg \$1.39 10 on SP 99c
ENO Reg \$1.29 SP 89c	LAMES SCHICK Reg \$1.45 SP 1.19
BROMO SELTZER Reg \$1.19 SP 89c	Gillette Foamy Reg \$1.59 15 on SP 1.19
ARTECHOL (flor) Reg \$2.50 50 tablettes SP 1.79	RIGHT GUARD deod Reg \$1.89 SP 1.39
BAN AÉROSOL Reg \$1.79 7 on SP 1.29	ADORN FIXATIF Reg \$2.98 SP 2.19
NEUTROGENA Reg \$1.00 SP 2/1.49	LADY PATRICIA Reg 99c fixatif SP 69c
LISTERINE dent Reg \$1.98 4 tubes SP 1.59	SHAMPOOING aux œufs Helen Curtis Reg \$1.50 (6 on gratis) SP 1.19
COLGATE dent Reg \$1.25 SP 2/1.89	Antiphlogistine Rub Reg \$1.39 SP 99c
CONTACT-C Reg \$1.49 SP 1.09	ANACIN Reg \$1.35 100 SP 99c
CONTACT-C Reg \$2.99 SP 2.39	CEPACOL Reg \$1.90 22 on SP 1.49
VITAMINES GÉNÉRALES Moins 20%	Brosses à dents Reg 69c SP 2/98c
RAND-AID Reg 60 98 SP 69	AÉROSOL FLORIENT Reg \$1.29 SP 99c
NEET LOTION Reg \$1.39 SP 99c	QUICK permanent Reg \$2.29 SP 1.79
NEET CRÈME Reg \$1.35 2 on SP 99c	SUCARYL Reg \$4.32 1 000 SP 3.59
PHYSOHEX Reg \$4.30 SP 3.39	MONTCLAIR Reg 35c Eau Minérale plus 2 10 on gratis) 3/95c
Poudre Johnson BB Reg \$1.09 SP 89c	DIGESTORAL Reg \$2.00 (digestion) SP 1.29

Livraison gratuite

PHARMACIE ROYALE
 Étienne Aubry, L.P.H.
 931 rue Royale
375-4894

Pharmacie Leblanc
 Jacques Leblanc, L.P.H.
 1445, Lavendrye
375-7353

MEMO
 N'oubliez pas Papa!
LE 15 JUIN
Cartier
 Centre d'Achat Trois-Rivières-Ouest

SALLE À MANGER
 PLACE ROYALE
 15e ÉTAGE
 Si vous dînez en ville aujourd'hui.

Saint-Célestin, le

La Cie d'Assurance Mutuelle contre le feu, la foudre et le vent du Comté de Nicolet,
 Saint-Grégoire, Comté Nicolet, P.Q.
 Att.: M. Noël Caron, Secrétaire-Trésorier.
 Monsieur,

Ma grange-étable ayant été détruite par le feu le 6 mai 1969, je reconnais dans un si court délai avoir été bien payé et indemnisé par la Cie d'assurance Mutuelle contre le feu, la foudre et le vent du Comté de Nicolet, tel que convenu aux termes de la police d'assurance.

J'ai même eu la surprise de recevoir une indemnité supplémentaire de cent quarante dollars (\$140.00) pour le débatement des lieux après l'incendie et, selon le représentant de la compagnie cette indemnité peut se rendre jusqu'à deux cent cinquante dollars (\$250.00). Il s'agit d'une indemnité "ex gratia" (gratuite) qui est accordée en plus de l'indemnité et ce, sans frais supplémentaires.

Après cette expérience, je recommande LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA Foudre ET LE VENT DU COMTÉ DE NICOLET à tous mes concitoyens, tant ceux de ma paroisse que ceux de mon comté et des comités environnants, parce que j'ai été indemnisé très rapidement et à mon entière satisfaction, après avoir été frappé par le malheur.

Bien à vous,
 BERNARD BELIVEAU,
 Saint-Célestin, Comté Nicolet, P.Q.

Une retraite conjugale tenue à St-Prosper

SAINT-PROSPER (DNC) — Les organisateurs du Service d'orientation des foyers ont invité l'abbé J.-P. Berthiaume de Trois-Rivières, à venir présider une retraite conjugale.

Les paroissiens ont assisté en grand nombre aux rencontres qui avaient lieu à la salle paroissiale.

Tous les sujets ont été abordés: amour, morale conjugale, éducation des enfants, etc.

Faisant valoir la grandeur de la mission des parents, homme, femme et enfant formant un triangle, l'abbé Berthiaume a dit qu'il était plus facile de réussir pour les enfants des couples qui s'aiment que pour ceux des couples résinis.

M. Paul Couture a remercié le conférencier des conseils précieux qu'il a donnés aux futurs couples.

Une période de questions a suivi chacune des conférences.

Au grand vent du nord

Le sympathique nageur la tuquois, Yvan Lavoie, s'est classé quatrième, en fin de semaine au deux heures individuels de Shawinigan, tandis que Jean Ruel, un autre citoyen de La Tuque, prenait la septième place. Chez les garçons, Gaston Paré, Douglas Corpus et Bernard Paré, tous trois de Shawinigan, se sont classés respectivement 1^{er}, 2^e et 3^e tandis que France Boisvert remportait les honneurs dans la classe féminine.

Si on se réfère aux photographes, à Louiseville, le nombre des mariages sera considérable, au cours de 1969. Un seul photographe, pour un samedi, aura 10 unions conjugales, à croquer sur les lieux. Serait-ce un indice de la "revanche des berceaux"?



LE PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC, M. Jean-Jacques Bertrand, a révélé au cours de la journée d'hier, à l'Assemblée nationale, les termes du contrat intervenu entre les dirigeants de l'Hydro-Québec et de Churchill Falls Labrador Corporation, lundi à Montréal. Dans l'ordre habi-

tuel, MM. Yvan De Guise, commissaire de l'Hydro-Québec, Jean-Claude Lessard, président de la Commission hydroélectrique du Québec et Donald J. McParland, président de Churchill Falls.

L'Hydro-Québec paie \$5 milliards pour l'achat d'électricité

• Contrat de 65 ans avec la Churchill Falls

Par ANDRÉ BELLEMAIRE

QUÉBEC (PC) — Les termes du contrat intervenu entre les dirigeants de l'Hydro-Québec et de Churchill Falls Labrador Corporation, lundi, à Montréal, ont été rendus publics, hier à l'Assemblée nationale du Québec, par le premier ministre Jean-Jacques Bertrand.

Le coût global de l'acheminement d'énergie électrique de la centrale de Churchill Falls vers le Québec est de l'ordre de \$5 milliards, payables sur une période de 65 ans.

Un des points litigieux des négociations, qui se sont déroulées sur plusieurs années, le point de livraison a été défini à la hauteur des terres vis-à-vis le mille 148.8 sur le chemin de fer Québec North Shore and Labrador Railway.

Ce point est à la ligne de démarcation assumée entre les bassins versants du Saint-Laurent et de la rivière Churchill.

Le projet de contrat de fourniture d'énergie électrique prévoit l'achat par la commission de l'Hydro d'à peu près toute l'énergie produite aux chutes Churchill pendant une période de 40 ans à compter du parachèvement des travaux prévus pour 1976.

Le contrat sera renouvelé automatiquement pour les 25 années suivantes, selon des conditions déjà convenues, y compris celle d'un prix de 2 milles kilowatts-heure.

La commission de l'Hydro-Québec compte commencer à acheter de l'énergie électrique aux chutes Churchill, dès 1972. La corporation a déjà amorcé la construction de la centrale électrique, au Labrador, dont la puissance nominale sera de 5-225,000 kilowatts.

Les versements annuels de l'Hydro seront de \$80 à \$93 millions pendant 40 ans et de \$63 millions pendant 25 ans.

Les dépenses en immobilisation, comprenant la construction des lignes et de postes par l'Hydro, seront d'environ \$390 millions.

D'autre part, la Société de la réserve du Québec s'est portée acquiescente, au 31 décembre dernier, de 27 pour cent des actions ordinaires de Churchill Falls Corporation et de \$25 millions de ses obligations d'hypothèque générale, soit un investissement de \$49.8 millions.

Or, l'Hydro prévoit élargir sa participation financière, en 1969 à \$75 millions. Elle détendra alors 34.2 pour cent des actions ordinaires et \$100 millions d'obligation d'hypothèque générale.

La production annuelle maximum que devrait produire la centrale de Churchill Falls serait de l'ordre de 34.3 milliards de kilowatts-heure.

Cependant, ce chiffre serait ramené à quelque 28 milliards de KWH, considérant les charges actuelles desservies par la centrale de Two Falls, les charges locales autour du village de Churchill Falls et les pertes à la centrale même.

Le premier ministre Bertrand a répondu que la traduction française devrait être disponible au début de la semaine prochaine.

De plus, Churchill Falls pourrait exercer son option de racheter jusqu'à 2.3 milliards de KWH par année pour vente hors du Québec.

Les experts ont aussi calculé que les pertes des lignes, avant que l'énergie soit extraite à Sept-Îles, Québec et Montréal, consommeront 1.1 milliards KWH.

Prix

Le prix de l'énergie achetée de Churchill Falls au point de livraison serait de 3.45 milles par KWH entre 1977-1981 et de 2.54 entre les années 2002 et 2017.

Quant au coût du transport de l'énergie, en tenant compte des investissements de l'Hydro en immobilisation et des pertes d'énergie, il s'éleverait à environ 1.3 mill par KWH.

L'Hydro-Québec, au chapitre

de ses obligations financières, pourrait être tenue de fournir les fonds supplémentaires par l'achat d'unités d'obligations subordonnées et d'actions ordinaires, si d'autres fonds n'étaient pas disponibles pour le service de la dette et les dépenses de la Corporation, pour poursuivre les travaux, par exemple.

La Corporation et la commission se partageront les profits et les pertes de change découlant du service des obligations et autres dettes de la corporation qui seront payables en devises américaines, indique le rapport annuel de l'Hydro-Québec de 1968.

Le contrat prévoit des pénalités à l'endroit de Churchill Falls Corporation si cette dernière ne peut fournir la puissance d'électricité demandée par l'Hydro-Québec.

Dans quelle langue se préparent les arrêtés ministériels, lorsqu'il s'agit d'emprunts sur le marché américain?" a repris le chef du gouvernement.

Ce n'est pas là, la question, a rétorqué M. Laporte.

"Nous parlons d'un contrat préparé par la province de Québec, le plus important qui n'ait jamais été signé par la province par un gouvernement qui se prononce partout pour chanter la priorité de la langue française."

M. Bertrand a répété qu'il s'agit d'un contrat au sujet duquel il faut faire de la finance sur le marché américain.

M. Laporte a dit douter que le fait de signer un contrat en français eût empêché de faire de la finance sur le marché américain.

Il est bien évident, a ajouté le député de Chambly, que les droits de la langue anglaise sont aussi enracinés et reconnus que ceux de la langue française au Québec.

Le premier ministre Bertrand a répondu que la traduction française devrait être disponible au début de la semaine prochaine.

"Est-ce que c'est la conception que le gouvernement se fait de la priorité de la langue française?", a alors demandé M. Laporte.

Il est bien évident, a ajouté le député de Chambly, que les droits de la langue anglaise sont aussi enracinés et reconnus que ceux de la langue française au Québec.

Le premier ministre Bertrand a répondu que la traduction française devrait être disponible au début de la semaine prochaine.

"Est-ce que c'est la conception que le gouvernement se fait de la priorité de la langue française?", a alors demandé M. Laporte.

Il est bien évident, a ajouté le député de Chambly, que les droits de la langue anglaise sont aussi enracinés et reconnus que ceux de la langue française au Québec.

Le premier ministre Bertrand a répondu que la traduction française devrait être disponible au début de la semaine prochaine.

"Est-ce que c'est la conception que le gouvernement se fait de la priorité de la langue française?", a alors demandé M. Laporte.

Il est bien évident, a ajouté le député de Chambly, que les droits de la langue anglaise sont aussi enracinés et reconnus que ceux de la langue française au Québec.

Le premier ministre Bertrand a répondu que la traduction française devrait être disponible au début de la semaine prochaine.

"Est-ce que c'est la conception que le gouvernement se fait de la priorité de la langue française?", a alors demandé M. Laporte.

Il est bien évident, a ajouté le député de Chambly, que les droits de la langue anglaise sont aussi enracinés et reconnus que ceux de la langue française au Québec.

Le premier ministre Bertrand a répondu que la traduction française devrait être disponible au début de la semaine prochaine.

"Est-ce que c'est la conception que le gouvernement se fait de la priorité de la langue française?", a alors demandé M. Laporte.

Il est bien évident, a ajouté le député de Chambly, que les droits de la langue anglaise sont aussi enracinés et reconnus que ceux de la langue française au Québec.

Les parties impliquées dans le conflit des enseignants ont modifié leurs positions

• Leur d'espoir d'un règlement prochain

Par JEAN-PIERRE GAGNON

QUÉBEC (PC) — Pour la première fois depuis 22 mois, les parties impliquées dans le conflit des enseignants ont modifié substantiellement leurs positions de façon à laisser perler une lueur d'espoir d'un règlement prochain, hier, à la commission permanente du Conseil exécutif.

Toutefois, au cours de la journée d'hier, la partie syndicale s'est montrée la plus conciliante, en acceptant le principe de la charge de travail proposé par la partie patronale, moyennant certaines conditions.

En effet, M. Raymond Laliberté, président de la Corporation des enseignants du Québec et porte-parole des deux autres centrales syndicales, a accepté le principe du rapport maître-élèves de 1-17 tel que proposé par les Commissions scolaires et le gouvernement.

Cependant, les enseignants acceptent ce principe à la condition où le rapport maître-élèves leur permet de conserver les charges maximales permises dans les présentes conventions collectives.

De plus, ils demandent que les charges des enseignants se situent entre un minimum et un maximum de 20 à 24 périodes d'enseignements de 45 minutes par semaine.

M. Laliberté a déclaré que les enseignants étaient prêts à tenter d'appliquer cette charge de travail durant les deux prochaines années, et, au terme de la convention qui sera signée, les parties reprendront les discussions au sujet du ratio.

Charges

Le rapport maître-élèves 1-17, selon les prévisions du ministère de l'Éducation, donnerait, dans des conditions idéales, une charge de travail aux enseignants égale à 22 périodes d'enseignement de 50 minutes chacune, soit 1,100 minutes d'enseignement au regard de 1,080 minutes, propose par les enseignants.

La partie patronale doit établir le coût que coûtera aux Commissions scolaires la mise en application de cette proposition syndicale et doit en faire rapport aux membres de la commission permanente du conseil Exécutif.

Il semble toutefois que la position patronale ne soit motivée que par les implications financières et sont portés à penser, surtout lorsque la partie patronale propose d'accroître la charge de travail des enseignants, dans le but de réduire les dépenses affectées à l'éducation.

Selon un calcul approximatif effectuée par la CEQ, les enseignants consentiraient, avec cette offre, à porter leur semaine de travail à 41 heures 30, en incluant le temps de préparation des cours, la disponibilité et le temps de surveillance.

Par ailleurs, les enseignants ont fait une autre importante concession, hier, cette fois au sujet du régime syndical, où la partie syndicale demandait le régime d'atelier fermé.

De son côté, la partie patronale a proposé, au cours des négociations, vendredi dernier, une charge de travail égale et qui porterait la semaine de travail à 1,350 minutes, soit plus que les enseignants prétendent enseigner.

Selon cette proposition, l'enseignant devait consacrer 5 heures par semaine à la surveillance et 100 minutes de disponibilité.

Plusieurs milliers d'enseignants du Québec marcheront sur le Parlement

QUÉBEC (PC) — Plusieurs milliers d'enseignants du Québec marcheront, aujourd'hui, sur le Parlement de Québec, afin de protester contre la lenteur des négociations dans le secteur scolaire.

Au cours d'une conférence de presse, le président de la Corporation des enseignants du Québec, M. Raymond Laliberté, a déclaré qu'il prévoyait que le nombre de manifestants dépasserait largement la manifestation de protestation contre le bill 25, en février 1967, alors que le nombre de protestataires avait atteint de 8,000 à 10,000 enseignants.

Cette manifestation fait suite à la marche entamée il y a huit jours par les enseignants des diverses régions de la province, et ayant pour objectif final la colline parlementaire de Québec.

Le point de rencontre de la plupart des enseignants sera l'édifice de la CEQ, qui est situé à Ste-Foy, en banlieue de Québec. Un autre groupe imposant se formera à la gare du Palais, dans la basse ville de Québec, et doit rejoindre, à proximité des édifices parlementaires, le premier groupe de manifestants qui sera déjà en marche.

Selon l'horaire établi par la CEQ, le cortège de manifestants devrait atteindre le Parlement vers 15:30 heures.

La manifestation devant les édifices du gouvernement ne durera que 30 minutes, après quoi, les enseignants se dirigeront vers le Collège de Québec, où le groupe tiendra un "teach-in", jusqu'à 18:30 heures.

Selon M. Laliberté, la manifestation doit se dérouler dans le silence. Celui-ci a expliqué que les symboles utilisés par les manifestants durant la manifestation en diront suffisamment long.

Le président de la CEQ a refusé de préciser de quelle nature seraient ces symboles, mais on n'exclut pas la possibilité que le

ministre de la Fonction publique, M. Marcel Masse, soit pendu en effigie.

Durant toute la durée de la marche et de la manifestation, un service d'ordre, dirigé par des enseignants, se chargeront d'assurer le maintien de l'ordre.

M. Laliberté a par ailleurs déclaré que des invitations avaient été lancées aux présidents des deux grandes centrales syndicales du Québec, soit MM. Marcel Pepin, de la CSN, et Louis LaBerge, de la FTQ. Ceux-ci doivent participer activement à la manifestation.

Il a toutefois précisé qu'aucune invitation n'avait été lancée aux grévistes de la construction et des garages de la région de Québec, de même qu'aux étudiants qui se retrouveront sans professeur.

M. Laliberté n'a toutefois pas écarté la possibilité que des groupes de grévistes et de "chômeurs d'un jour", tels les étudiants, se joignent aux manifestants.

Les négociations reprendront aujourd'hui à Air Canada

• "Les partis sont disposés à de nouveaux pourparlers" Mackasey

OTTAWA (PC) — Les représentants d'Air Canada et de son personnel en grève seront mis en présence en vue de nouvelles négociations dirigées par le ministre du Travail, mercredi, a annoncé hier le ministre du Travail, M. Bryce Mackasey.

Il a déclaré au comité des relations ouvrières des Communes qu'il est convaincu que les deux parties dans la grève qui a débuté le 20 avril sont maintenant disposées à de nouveaux pourparlers avec les conciliateurs fédéraux.

M. Mackasey, cependant, a dit qu'il ne prendrait pas part aux négociations tant qu'il sera question de diriger une partie ou l'autre vers une modification de sa position salariale.

Air Canada avait offert une augmentation de 15 p.c. sur deux années, tandis que l'Association internationale des mécaniciens AIM réduisait ses prétentions à 24 p.c. sur deux années.

M. Stanley Knowles, député NPD de Winnipeg Centre Nord, a invité M. Mackasey à intervenir personnellement et à mettre le poids de son prestige dans la balance afin de trouver une solution. M. Mackasey a réussi à résoudre neuf importants conflits de travail depuis son arrivée au ministère du Travail.

Président de l'Hydro-Québec depuis neuf ans...

M. Jean-Claude Lessard prendra sa retraite

MONTREAL (PC) — M. Jean-Claude Lessard, président de l'Hydro-Québec, a annoncé hier qu'il avait demandé au premier ministre du Québec, M. Jean-Jacques Bertrand, la permission de prendre sa retraite.

M. Lessard a fait part de cette décision immédiatement après la signature du contrat relatif aux chutes Churchill, contrat en vertu duquel l'Hydro-Québec achètera la plus grande partie de l'électricité fournie par la centrale hydroélectrique de la Brinco au Labrador.

M. Lessard, qui aura 65 ans le 13 octobre prochain, et qui est à la tête de l'Hydro-Québec depuis neuf ans, a dit qu'il était normal pour lui de songer à diminuer ses activités.

M. Lessard présentera devant

un comité de l'Assemblée nationale la semaine prochaine le rapport de l'Hydro-Québec sur ses activités au cours de l'année dernière.

En annonçant qu'il avait demandé à prendre sa retraite, M. Lessard a déclaré: "On ne quitte pas la direction d'une entreprise comme l'Hydro-Québec après neuf ans sans serrement de cœur. J'ai connu, avec mes collègues de la Commission et de la direction, des heures exaltantes. Nous avons assisté et contribué, dans la mesure de nos moyens, à l'avènement d'un Québec jeune et dynamique."

Il a ajouté que l'avenir de l'Hydro-Québec était "extrêmement prometteur", tout comme celui du Québec lui-même, dont elle est "le moteur principal".

Une leçon

"Je ne suis pas intervenu cette fois, a dit M. Mackasey, parce que les deux parties méritent une bonne leçon. Air Canada devrait apprendre à améliorer ses rapports avec son personnel, autrement nous allons avoir des ennuis sans fin. Le syndicat aussi a beaucoup à apprendre, notamment à ravalier sa fierté... et à servir ses adhérents."

Le ministre a proclamé que le salariat et le patronat devraient savoir que le gouvernement ne va pas courir à leur secours chaque fois qu'ils s'embourbent dans des histoires. Ils doivent apprendre à s'arranger entre eux.

Il a rappelé qu'il les avait mis en garde contre les conséquences d'un refus de la procédure normale du comité de conciliation dans le conflit d'Air Canada. La société de la couronne et le syndicat avaient dit en avril, qu'ils estimaient que le conflit pouvait être réglé et la grève évitée par des négociations directes.

"Dans aucune des grèves dont j'ai été amené à me mêler, je n'ai jamais imposé de règlement salarial à une des deux parties en cause et je suis un politicien bien trop expérimenté pour ne pas dire, cette fois non plus, à Air Canada, de ne pas payer plus qu'elle n'a proposé ou au syndicat de modérer ses revendications."

SOMMAIRE

AUJOURD'HUI

- Bandes illustrées 43
- Bourses 20
- Classées 40 - 41 - 42 43
- Convocations 40
- Courrier de Mamie 30
- Mondanités 32
- Mots croisés 43
- Plume et plumeau 28
- Palichinelle 3
- Poupponnière 19
- Radio-T.V. Cinéma 22
- Sports 33-34-35-37
- Pages féminine 28-29-30-32

LE SOURIRE DU PETIT DÉJEUNER

Un mari, devant sa télévision, à sa femme: "Tu parles d'un vieux film: Elizabeth Taylor y aime des cheveux..."

Crémère des Trois-Rivières
174-5814
Le service qui se fait par téléphone.

COUP D'ŒIL SUR L'ACTUALITÉ

Les troupes régulières chinoises occupent 15 milles carrés de territoire soviétique

MOSCOU (AFP) — Les troupes régulières chinoises occupent depuis 10 jours 15 milles carrés de territoire soviétique, non loin de la ville de Bakhty, dans la région de Semipalatinsk et Kazakhstan soviétique, apprend-on de bonnes sources communistes. du 2 au 3 mai, à la suite d'un incident frontalier provoqué dans la journée du 2 mai par des paysans chinois qui ont fait traverser cette partie du territoire de l'URSS à leurs troupeaux sans demander l'autorisation aux gardes frontière comme ils le faisaient d'habitude.

Kurt Gorg Kiesinger se rendra aux Etats-Unis les 22 et 23 juillet 1969

BONN (AFP) — Le chancelier Kurt Georg Kiesinger a accepté une invitation du président Nixon à se rendre aux Etats-Unis. Cette visite a été fixée aux 22 et 23 juillet 1969, annonce un communiqué officiel publié hier par l'Office de presse et d'information du gouvernement fédéral.

L'Eglise n'a pas enlevé l'auréole d'aucun de ses saints, selon l'Osservatore Della

CITE DU VATICAN (AFP) — "L'Eglise n'a enlevé l'auréole à aucun de ses saints, tout au plus a-t-elle fixé le degré de plus ou moins grande importance qu'une figure doit avoir dans la vie spirituelle de ses fidèles", écrit l'Osservatore Della Domenica dans une mise au point visiblement inspirée, au sujet de l'inquiétude suscitée par la réforme du calendrier universel.

L'hebdomadaire affirme que si des saints ont été enlevés du calendrier commun à toute l'Église, cela ne veut pas dire qu'ils n'ont pas existé ou que l'on doutait de leur sainteté.

L'unifolié canadien flottait partout à la Foire de Bordeaux

BORDEAUX (AFP) — L'unifolié canadien flottait partout hier matin sur la Foire de Bordeaux. La journée du Canada ouvrait en effet la semaine internationale qui va se dérouler dans le nouveau cadre de la foire. S.E. M. René Garneau, consul général du Canada et M. Rousseau ministre conseiller aux affaires commerciales à l'ambassade du Canada, ont ouvert le cortège qui a longuement parcouru les stands avant d'être reçus dans le salon du président de la foire où ils ont signé le livre d'or.

Découverte de 95 bâtons de dynamite près du lac Rose

par Pierre-A. CHAMPOUX

SAINTE-CHARLES DE MANDEVILLE — On peut dire que dans le comté de Berthier, la population est très bien protégée. Les policiers des deux municipalités de ville Saint-Gabriel et de Berthierville travaillent constamment à la protection des citoyens tandis que les agents de la Sûreté

du Québec des détachements de Saint-Michel-des-Saints, Berthierville et Saint-Gabriel effectuent de nombreuses recherches et offrent une plus grande protection à la population. La semaine dernière, jeudi précisément vers 8.30 heures le soir, l'agent Patry de la Sûreté du Québec du détachement de ville Saint-Gabriel a reçu un

appel disant que de la dynamite avait été trouvée dans les bois, en bordure d'une rivière, non loin du Lac Rose à Saint-Charles-de-Mandeville. L'agent Patry s'est alors empressé de se rendre sur les lieux pour constater. Il a dû marcher plus de huit milles dans les bois avant de s'y rendre. Il a alors trouvé 95 bâtons de TNT et 32 détonateurs.

Le policier a donc repris sa marche avec les objets trouvés pour se rendre au poste de la ville. Après une enquête on a conclu que ces bâtons de dynamite n'avaient aucun rapport avec certains attentats à la bombe, mais que c'était de la dynamite que des braconniers ont dû laisser sur les lieux en bordure de la rivière, près du lac Rose. La dynamite et les détonateurs ont immédiate-

ment été détruits à Saint-Damien, par un expert en explosif.

Nouvelle industrie

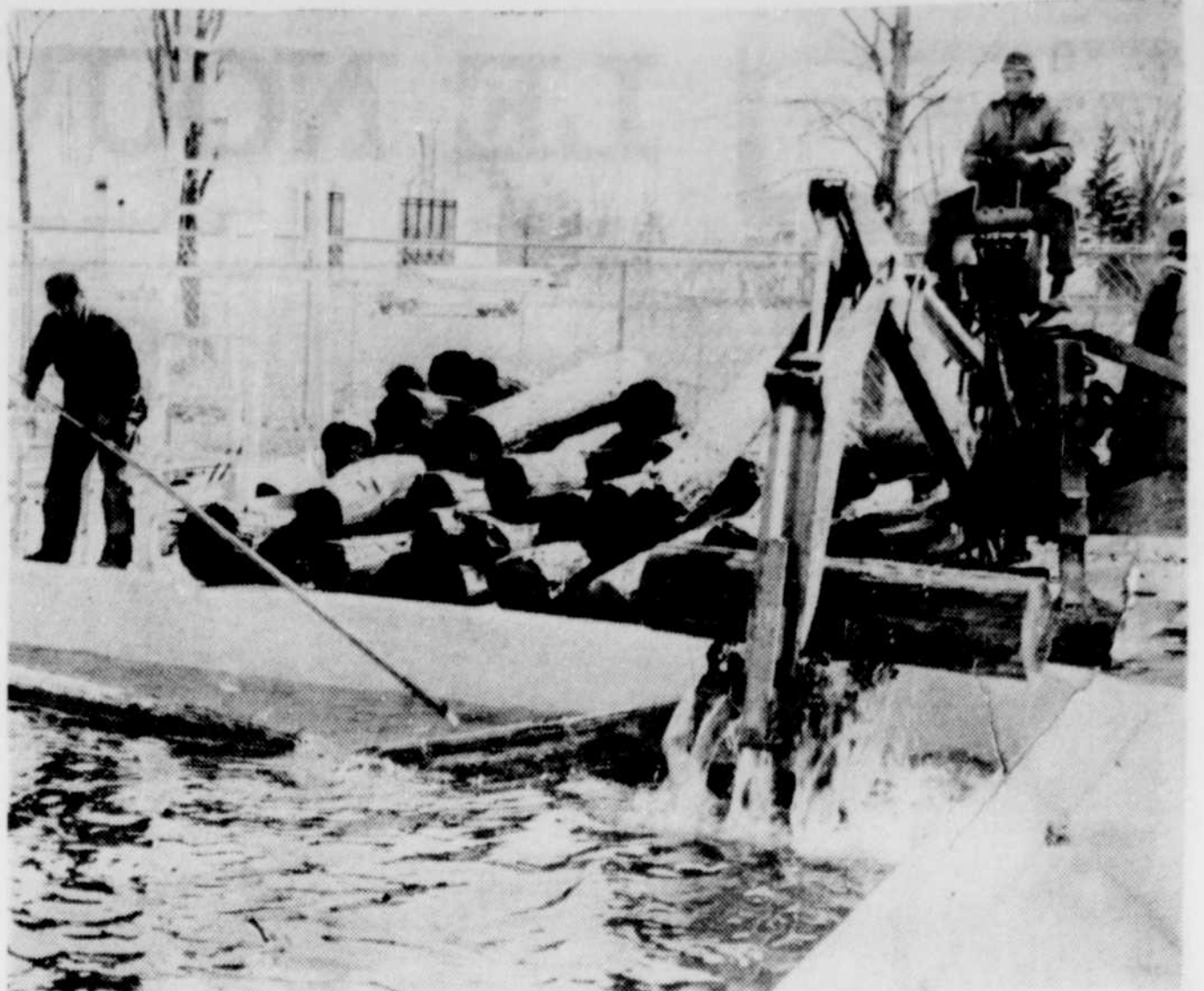
BERTHERVILLE (PAC) — Une nouvelle industrie s'établit à Berthierville. La construction au montant d'environ \$50.000 devrait commencer bientôt. Cette nouvelle usine, que projette de construire M. Clément LaCourrière, un résident de la ville, devrait employer quelque 10 personnes. Sur un terrain de 400 pieds carrés, l'usine sera érigée près du secteur du centre de la ville de Berthierville. Sa production serait, selon les renseignements que nous avons recueillis, la finition du bois sous toutes ses formes.

Mitchell Sharp visitera les pays scandinaves en juin

OTTAWA (PC) — Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada, M. Mitchell Sharp, visitera les pays scandinaves en juin dans le but de réaffirmer les bonnes relations qui existent de longue date entre les gouvernements de ces pays et le gouvernement canadien. M. Sharp se rendra d'abord à Oslo, en Norvège, le 8 juin, puis à Helsinki, Finlande, le 10, à Copenhague, Danemark, le 12, à Stockholm, Suède, le 15 et à Reykjavik, Islande, le 18 juin.

PLAN MISE DE COTE • EMBALLAGE GRATUIT • LIVRAISON

MAISON DES JOUETS
1386, St-Olivier - T.R.
Tel.: 375-4123



(Photo Claude Rondeau)

La piscine pourra recevoir les baigneurs

LA PISCINE DE LA MUNICIPALITE de Berthierville sera bientôt prête. On voit sur la photo deux employés qui s'affairent à enlever les grosses pièces de bois qui servaient à laisser à la glace prendre de l'expansion lors du

gel et du dégel. Après ce travail et alors que la piscine sera nettoyée, il ne restera plus qu'à attendre le beau temps ensoleillé et chaud.

Concernant le domaine commercial

Le règlement de la construction pourrait être bientôt amendé

par Pierre-A. CHAMPOUX
LANORAIE — Les agents de la Sûreté du Québec, du détachement de Berthierville, font vraiment du beau travail. Du moins, ils font tout en leur pouvoir pour protéger les citoyens. La fin de semaine dernière, précisément à 2 heures du matin dans la nuit du 10 au 11 mai dernier, les agents Jean-Marc Lemay et Guy Lamarre de Berthierville ont intercepté un véhicule dans le village de Lanoraie, pour effectuer une vérification.

Les deux individus qui voyageaient à bord de l'automobile se sont alors enfués, laissant l'automobile en bordure de la route. L'agent Guy Lamarre en a poursuivi un, pour le rattraper et le conduire au poste de Berthierville. L'autre individu a été retrouvé un peu plus tard dans la nuit.

Les deux jeunes, tous deux âgés de moins de 18 ans, ont été détenus par les agents de Sûreté du Québec de l'endroit et interrogés, par la suite. Après une courte enquête des agents, ils ont découvert que les deux jeunes hommes étaient en possession d'une voiture volée à Ville de Laval, en banlieue de Montréal.

Ils ont par la suite été remis aux policiers municipaux de ville de Laval pour la poursuite de l'enquête. C'est encore une fois grâce à la vigilance de deux policiers que les auteurs de ce vol d'auto ont été découverts.

Deux jeunes voleurs d'auto arrêtés près de Lanoraie

BERTHERVILLE (PAC) — Un avis de motion a été présenté, lors de la dernière assemblée du conseil municipal, dans le but d'amendement un règlement de la construction et du zonage de la ville. Ce règlement, qui demande de laisser un sixième du terrain de chaque côté d'une nouvelle construction commerciale serait modifié.

part d'un contribuable qui voulait agrandir son établissement commercial et qui, selon le règlement, ne pouvait pas, à cause du sixième de terrain qu'il devait laisser vacant de chaque côté de son commerce. Les membres du conseil qui veulent amender le règlement trouvent qu'il faut surtout construire des commerces les uns sur les autres pour satisfaire la clientèle des maisons d'affaires. Une réflexion que l'on a entendue: "Alors que l'on s'efforce à construire des centres d'achats, où les magasins sont les uns sur les autres, le règlement demande de les distancer et de laisser un sixième de l'étendue totale du terrain de chaque côté. On a également entendu: "S'il faut faire des parcs d'amusement autour de chaque commerce, il faudra que la ville agrandisse son territoire."

La prochaine assemblée régulière ou lors d'une assemblée spéciale, les membres du conseil pourront alors adopter l'amendement.



L'agent Guy Lamarre

dans le règlement de la construction et du zonage en ce qui a trait aux cours latérales dans les zones commerciales.

L'avis de motion a été donné à la suite d'une demande de la

SALLE À MANGER
PLACE ROYALE
15^e ETAGE
Si vous dînez en ville aujourd'hui

MEMO
N'oubliez pas Papa!
LE 15 JUIN
Cartier
Centre d'Achat Trois-Rivières-Ouest

Saint-Célestin, le

La Cie d'Assurance Mutuelle contre le feu, la foudre et le vent du Comté de Nicolet,

Saint-Grégoire, Comté Nicolet, P.Q.

Monsieur,

Ma grange-étable ayant été détruite par le feu le 6 mai 1969, je reconnais dans un si court délai avoir été bien payé et indemnisé par la Cie d'Assurance Mutuelle contre le feu, la foudre et le vent du Comté de Nicolet, tel que convenu aux termes de la police d'assurance.

J'ai même eu le plaisir de recevoir une indemnité supplémentaire de cent quarante dollars (\$140.00) pour le déblaiement des lieux après l'incendie et, selon le représentant de la compagnie cette indemnité peut se rendre jusqu'à deux cent cinquante dollars (\$250.00). Il s'agit d'une indemnité "ex-gratia" (gratuite) qui est accordée en plus de l'indemnité et ce, sans frais supplémentaires.

Après cette expérience, je recommande LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA Foudre ET LE VENT DU COMTÉ DE NICOLET à tous mes concitoyens, tant ceux de ma paroisse que ceux de mon comté et des comtés environnants, parce que j'ai été indemnisé très rapidement et à mon entière satisfaction, après avoir été frappé par le malheur.

Bien à vous,

BERNARD BELIVEAU,
Saint-Célestin,
Comté Nicolet, P.Q.

Dans la ville de Berthierville

Ouverture d'une rue et d'un grand boulevard

BERTHERVILLE (PAC) — Un grand boulevard et une autre rue seront en construction dès cette semaine à Berthierville. En effet, la rue passant devant le Centre culturel de Berthierville deviendra le boulevard Giroux d'ici quelques temps. Les travaux devraient débuter sous peu.

donne sur la route 41 presqu'aux limites de la ville.

En plus, on construira aussi une autre rue qui passera devant la nouvelle école polyvalente Pierre-de-Lestage. Cette rue devait porter le nom de rue Grégoire, mais les membres du conseil ont laissé entendre qu'elle aurait fort probablement comme nom: Pierre-de-Lestage.

Souper du club Optimiste

Le boulevard Giroux aura une largeur de 66 pieds et sera bordé de deux trottoirs de quatre pieds de largeur. L'autre rue qui passe devant l'école polyvalente sera construite en même temps.

VILLE SAINT-GABRIEL (P.A.C.) — Les membres du club Optimiste de ville Saint-Gabriel se réuniront ce soir pour leur souper hebdomadaire. Lors de ce souper, M. Roger Bourgeois, le président du club, donnera un compte-rendu du congrès des clubs Optimiste, congrès qui s'est tenu la fin de semaine dernière et où M. Pierre-Paul Perreault a été nommé lieutenant-gouverneur de la nouvelle zone numéro 5.

On aura donc, pour se rendre à l'école, un grand boulevard de 66 pieds qui

M. Perreault fait parti du club Optimiste Joliette depuis un bon nombre d'années. Il s'est présenté et a été choisi au poste de lieutenant-gouverneur pour la nouvelle zone numéro 5, zone qui comprend les localités de Joliette, Saint-Gabriel, Louiseville, Rawdon, l'Assomption et l'Épiphanie.

Plus de 600 membres Optimistes ont participé à ce congrès, qui s'est tenu à l'hôtel Bonaventure de Montréal.

ZOO ST-ÉDOUARD
Route No 2 via Louiseville
Ste-Ursule, St-Édouard
LE ROYAUME DU CAMPEUR
Piscine chauffée avec filtre et climatiseur. Terrain pour tentes et roulettes. Chaises à louer. 1.200 tables à pique-nique. Restaurant. Repas légers et complets. Plus de 975 animaux.
TEL: ST-PAULIN
NAP CASABON PROPRIÉTAIRE 268-5212 268-5314 268-5352

Épargnez \$4.15 sur cette peinture de première qualité
ROYAL SEMI-GLO
Email semi-lustré blanc d'intérieur No 280
Prix rég. (gallon) \$11.90
\$7.75 le gal.
SPÉCIAL
3 gallons pour \$9.99
Satisfaction garantie par **McROYAL** ou argent remis!
VAR SOL 75¢ gallon imperial

Martin Bergeron & Fils
1779, St-Philippe Trois-Rivières 375-8676

Comparez Profitez de nos spéciaux Épargnez \$\$ du 14 au 17 mai incl.

Prescriptions remplies à très bas prix.

Cueillette et livraison gratuite

GELUSIL Reg. \$2.25 / 100 SP 2/3.49	HUILE JOHNSON Reg. \$1.39 / 10 on SP 99¢
ENO Reg. \$1.29 SP 89¢	LAMES SCHICK Reg. \$1.45 SP 1.19
BROMO SELTZER Reg. \$1.19 SP 89¢	Gillette Foamy Reg. \$1.59 / 15 on SP 1.19
ARTECHOL (flac) Reg. \$2.50 / 50 tablettes SP 1.79	RIGHT GUARD deod. Reg. \$1.89 SP 1.39
BAN AÉROSOL Reg. \$1.79 / 7 on SP 1.29	ADORN FIXATIF Reg. \$2.98 SP 2.19
NEUTROGENA Reg. \$1.00 SP 2/1.49	LADY PATRICIA Reg. 99¢ / fixatif SP 69¢
LISTERINE dent Reg. \$1.98 / 4 tubes SP 1.59	SHAMPOING aux œufs Helen Curtis Reg. \$1.50 (6 on gratis) SP 1.19
COLGATE dent Reg. \$1.25 SP 2/1.89	Antiphlogistine Rub Reg. \$1.39 SP 99¢
CONTACT-C Reg. \$1.49 SP 1.09	ANACIN Reg. \$1.35 / 100 SP 99¢
CONTACT-C Reg. \$2.99 SP 2.39	CEPACOL Reg. \$1.90 / 22 on SP 1.49
VITAMINES GÉNÉRALES Moins 20%	Brosses à dents Reg. 69¢ SP 2/98¢
BAND-AID Reg. 98 / 60 SP 69¢	AÉROSOL FLORIENT Reg. \$1.29 SP 99¢
NEET LOTION Reg. \$1.39 SP 99¢	QUICK permanent Reg. \$2.29 SP 1.79
NEET CRÈME Reg. \$1.35 / 2 on SP 99¢	SUCARYL Reg. \$4.32 / 1000 SP 3.59
PHYSOHEX Reg. \$4.30 SP 3.39	MONTCLAIR Reg. 35¢ / Eau Minérale plus 2.10 on gratis) 3/95¢
Poudre Johnson BB Reg. \$1.09 SP 89¢	DIGESTORAL Reg. \$2.00 / (digestron) SP 1.29

Livraison gratuite

PHARMACIE ROYALE
Étienne Aubry, L.P.H.
931 rue Royale
375-4894

Pharmacie Leblanc
Jacques Leblanc, L.P.H.
1445, Lavérendrye
375-7353



LES FÊTES MARQUANT LE vingt-cinquième anniversaire de la Caisse populaire Saint-Pierre ont débuté cette semaine par une visite des écoles. Le vice-président de la Caisse, M. Sylvestre Sylvestre a expliqué aux jeunes les avantages d'une Caisse scolaire et a procédé à la distribution de quelques billets verts. Nous le voyons ici en compagnie de la directrice de l'école Marguerite-Bourgeoys, Mlle Huguette De Rome, du jeune Patrice Laporte et du comptable de la Caisse M. Denis Fafard.

(Photo Léon Savard)

En vertu de règlements municipaux

Quatorze arbitres sont congédiés

JOLIETTE (C.V.) — Les membres du conseil de la cité de Joliette sont demeurés fidèles aux principes qui avaient été établis par leurs prédécesseurs à l'effet que les employés de la cité de Joliette soient des résidents de la ville. Par conséquent, quatorze arbitres faisant partie de l'Association des arbitres de Joliette ont été suspendus de leurs fonctions.

Le président de la Commission sportive de la cité de Joliette, le conseiller J. M. Drainville a tout d'abord expliqué à ses collègues que M. Denis Laporte, président de l'Association des arbitres de la cité de Joliette, avait demandé que leur association soit reconnue par la Commission afin que ses membres puissent arbitrer aux joutes de hockey mineur, soit dans les catégories Moustique, Pee-Wee, Bantam et Midget.

En second lieu, il demandait s'il était vrai que les arbitres faisant partie de leur association et qui ne sont pas résidents de Joliette ne pourraient officier aux joutes de hockey mineur l'an prochain.

Après avoir dénombré le nombre de ces arbitres qui proviennent de l'extérieur, on constate qu'il y en a quatorze sur une possibilité de 24.

Au cours d'une réunion de la Commission sportive, M. Paul Simard, secrétaire de l'association avait expliqué que les personnes arbitrant dans les catégories mineures étaient payées par la cité à des taux variant de \$1 à \$3 par partie et ce, suivant les catégories.

M. Paul Gendron, directeur du service des loisirs, leur avait envoyé un avis signifiant que les personnes de l'extérieur ne pourraient plus arbitrer du fait que la cité avait établi par une résolution que toute personne rémunérée par la cité devait résider dans ses limites.

De longue date

M. Simard a expliqué aux membres du conseil que ces arbitres officiaient dans les différents circuits depuis sept ou huit ans. Ils se devaient à la cause du sport pour aider les jeunes. Ce n'est que depuis six ans qu'ils retirent quelques bénéfices de ces joutes.

M. Simard a expliqué qu'il manquait d'arbitres et que ce serait dommage de sacrifier des hommes qui se sont dévoués à la cause du sport depuis plusieurs années en vertu d'une résolution. Il a donc demandé aux membres du conseil de rescinder cette résolution.

"Je change d'idée"

Pour leur part, les conseillers municipaux, à l'exception de M. Donat Malo, ont cru bon de suivre les règles municipales. Le président de la Commission d'urbanisme a alors demandé à M. Malo pourquoi il différait d'opinion alors qu'à l'assemblée de la Commission, son optique était la même que celle de ses collègues.

"J'ai le droit de changer d'idée, lui répondit M. Malo. Si vous n'avez jamais changé d'idée c'est parce que vous êtes fin".

Le président de la Commission sportive a par la suite demandé au conseiller Malo de

Marche sur le parlement aujourd'hui

Les enseignants de Lanaudière absents

JOLIETTE (C.V.) — C'est ce matin, que les quelque 1.200 enseignants de la région de Lanaudière, entreprendront leur marche sur le parlement de Québec.

En effet, les enseignants de notre région, des secteurs élémentaires et secondaires, ont pris l'autobus, tôt ce matin, pour se diriger vers Québec où ils rejoindront les milliers d'autres de la même profession afin d'effectuer une marche sur le Parlement.

On sait que c'est dans le but de faire hâter les négociations qui durent depuis bientôt deux ans que les membres de la Corporation des Enseignants du Québec posent un tel geste.

Pour leur part, les enseignants de Lanaudière ont extériorisé leur mécontentement en effectuant des grèves tournantes à quelques reprises et en votant en faveur de la démission en bloc.

Dans une communication avec le président de l'Association des enseignants de Lanaudière, celui-ci nous informait que présentement plus de 850 enseignants avaient remis leur formule de démission à leur exécutif qui les emploiera lorsque le moment sera jugé propice.

Me Jean-Marc Bertrand a relaté au tribunal que l'accusé a son sort, demain matin, après avoir plaidé coupable à l'accusation d'avoir fraudé une banque de Joliette.

Le chômeur imberbe changeait ainsi d'option puisqu'à une comparution précédente, il avait nié la faute qu'on lui reprochait.

"laisser faire ses intérêts et de protéger les intérêts de la cité comme lui ordonne le serment qu'il a prêté au début de son terme".

M. Malo n'a toutefois pas changé d'idée et le conseil a toutefois cru bon de maintenir sa position. M. Drainville a déclaré qu'il ne voulait pas que la ville soit obligée de payer les services qui seraient fournis par la dite association.

Dans l'avenir

Il semble donc que la ville engagera ses propres arbitres lors des prochaines joutes et que l'association des arbitres de Joliette se retirera de l'organisation.

La cité de Joliette ne veut pas prendre la chance de reconnaître une association qui pourrait par la suite fixer les tarifs et se voir ainsi obligée de déboursier des montants d'argent.

De plus, elle tient à ce que les personnes qui sont à son service soient des résidents de la ville.

Violente prise de bec entre des conseillers

M. J.-M. Drainville s'écrie: "Malo, tu vas mettre un stop"

par Claude VAILLANCOURT

JOLIETTE — "La Commission recommande que le président, les membres de la Commission qui le désirent et le directeur de la Commission soient autorisés à assister au congrès de l'Association des centres de loisirs qui sera tenu à Québec du 16 au 19 mai inclusivement."

Elle recommande également que le directeur de la commission et son épouse soient autorisés à assister au congrès de l'Association des directeurs de loisirs municipaux qui se ra tenu à Québec du 23 au 25 mai inclusivement.

A peine furent-elles lues par le président de la commission sportive, M. J. M. Drainville, que le conseiller Donat Malo fit la remarque que cela faisait trois congrès en l'espace d'une semaine et que c'était la cité qui allait payer pour cela.

"Il y a deux semaines, poursuit-il, nous avons encore payé pour un congrès et nous n'avons jamais rapport de ce qui se passe à ces congrès".

Un congrès de \$742

Le conseiller Malo avait déjà fait quelques interventions au cours de la réunion de sorte qu'il n'en fallait pas gros pour faire déborder la coupe. Et cette fois, il le fit. "L'autre jour, à un congrès au Château Frontenac, le conseiller Drainville y est allé et cela a coûté \$742. J'insiste auprès des journalistes pour qu'ils l'inscrivent: \$742".

Ce ne fut pas long pour que la personne visée par le conseiller Malo, le conseiller J. M. Drainville, se fasse entendre et lance un puissant "Malo, tu vas mettre un stop". Je n'étais pas seul à ce congrès.

L'instigateur de cette querelle a par la suite repris la parole et insista sur le fait qu'il voulait un rapport.

Le premier magistrat de la cité, le docteur Camille A. Roussin est entré dans la discussion et c'est d'un ton inhabituel qu'il ajouta: "Vous allez en avoir, un rapport, et il sera épais comme cela".

Sur ce, il reporta la discussion à plus tard et la séance reprit.

Le budget

C'est après que le conseiller J. M. Drainville eut fini de présenter son rapport que l'on procéda à l'analyse des recommandations.

Le conseiller René Chaput a entamé la discussion en proposant que le secrétaire de la

Commission sportive soit délégué au congrès de l'Association des Centres de loisirs. Il se fit également le proposeur des délégués aux deux autres congrès.

C'est à la suite de cette proposition que le président de la Commission des Finances, le conseiller Roger Goulet se déclara en faveur de ces délégations en autant qu'il y avait un item réservé à cet effet au budget de la Commission. "Si tel n'est pas le cas, je m'objecte", conclut-il.

En consultant le dit budget, on note qu'un montant de \$1.000 est prévu à cet item et qu'au cours de l'année 1968, une somme de \$968.43 a été versée à cet effet.

Sur cette importante question, le conseiller C. E. Desy a rétorqué qu'on était rendu à lire les journaux, afin de s'informer à des congrès de sorte qu'il était de l'avis du président de la Commission des finances.

En ce qui concerne les rapports, le conseiller Chaput a mentionné que la présence du délégué suffisait et qu'on n'avait pas besoin de rapport.

Il a parlé aussi du fait que les conseillers assistaient à des réunions et que souvent, ces dernières étaient longues.

On se fixe

C'est donc après une très longue discussion que les membres du conseil municipal ont réussi à se fixer et qu'ils décidèrent de ne déléguer personne au premier congrès. Ils acceptèrent les deux autres recommandations malgré M. Roland Gauthier, membre de la Commission sportive, qui, à la lecture de l'item 13 de l'ordre du jour, indiqua aux conseillers qu'il désirait bien y aller. Cet item avait trait à une lettre de l'Association des directeurs de loisirs demandant à la cité de Joliette de déléguer un représentant officiel ou des représentants au congrès de cette association qui se tiendra les 23, 24 et 25 mai prochains au Motel Universel à Québec.



M. Donat Malo

A Notre-Dame-des-Prairies

2,000 serins périssent dans un violent incendie

par Claude VAILLANCOURT

JOLIETTE — Un incendie, causant pour plusieurs milliers de dollars de dommages, s'est déclaré hier après-midi à la résidence de M. Jean-Paul Charrette, du 136, 1ère Avenue, à Joliette, dans le quartier Notre-Dame des Prairies.

L'incendie a éclaté entre une heure et une heure quinze, et il semble que le tout ait origine dans la cave.

C'est l'une des filles de M. Charrette qui a découvert l'élément destructeur alors qu'elle était revenue à la maison chercher quelques disques qu'elle avait oubliés. Elle constata l'épaisse fumée qui circulait dans la maison.

Les pompiers de la cité de Joliette sous la direction du chef Germain Rondeau se sont rendus sur les lieux, dépêchant deux camions.

Assistés d'un bon nombre de personnes, les sapeurs ont réussi à sortir le mobilier de la maison, causant cependant beaucoup de dommages à celui-ci.

Les pompiers ont travaillé pendant quelques heures à combattre l'élément destructeur gêné par l'épaisse fumée qui venait de tous côtés.

Les oiseaux

Au sous-sol de cette maison nouvellement construite, le feu faisait rage avec une furie violente. Dans une partie de la cave, il y avait plus de 2.000 oiseaux de toutes sortes qui étaient élevés par M. Gaëtan Aubry, de Joliette. Ce dernier nous confiait que son élevage commençait à peine de rapporter et tous les serins sont morts asphyxiés. On ne voyait que des cadavres de serins à travers les débris.

Les pompiers de la cité de Joliette ont dû défoncer à plusieurs endroits de sorte que les dommages sont assez élevés. Les quelque 2.000 serins qui ont trouvé la mort viennent hausser fortement les pertes, considérant leur valeur au détail.

Les causes de l'incendie n'ont pas encore été déterminées.

Les causes de l'incendie n'ont pas encore été déterminées.

Les causes de l'incendie n'ont pas encore été déterminées.

Les causes de l'incendie n'ont pas encore été déterminées.

Les causes de l'incendie n'ont pas encore été déterminées.

Les causes de l'incendie n'ont pas encore été déterminées.

Les causes de l'incendie n'ont pas encore été déterminées.

Les causes de l'incendie n'ont pas encore été déterminées.

Les causes de l'incendie n'ont pas encore été déterminées.

Les causes de l'incendie n'ont pas encore été déterminées.

Les causes de l'incendie n'ont pas encore été déterminées.

Les causes de l'incendie n'ont pas encore été déterminées.

Les causes de l'incendie n'ont pas encore été déterminées.

Les causes de l'incendie n'ont pas encore été déterminées.

En furetant dans Joliette

La végétation devient abondante avec l'arrivée du printemps. Pour en avoir une preuve, vous n'avez qu'à admirer la magnifique moustache de Me Denis Gagnon. Avec une stature plus accentuée, on se trouverait en présence de l'ancien lutteur Monte Ladue.

Pierre-Paul Perreault vient de se lancer en affaires et il débarrde d'enthousiasme depuis son association avec la boutique d'Aladin dont il est devenu vice-président. Pierre-Paul ne négligera pas pour autant ses nombreuses autres activités sociales.

L'aéroport international, c'est une véritable manne. En fin de semaine dernière, à Saint-Jérôme, cinq nouvelles industries étaient inaugurées et on parlait de plus de l'établissement d'une autre. Les industriels agissent certainement plus vite que les autorités provinciales. Cessons de discuter de l'emplacement et améliorons nos routes.

Les loisirs à Joliette

Centre de Loisirs
7.00 p.m. Cours de natation ... Mme Martel
7.00 p.m. Gymnastique pour dames ... Mme Henri
7.00 p.m. Gymnastique sur appareils
7.30 p.m. Gymnastique pré-natale
7.30 p.m. Cour de JUDO ... Louis Blanc
7.30 p.m. Cour de YOGA ... Krishna Radah
7.30 p.m. Ballon Volant
8.00 p.m. Bain Public
9.30 p.m. Cours de natation ... Gilles Joly
Bibliothèque ... Adultes
9.00 a.m. à 12.00 a.m.
1.00 p.m. à 6.00 p.m.
7.30 p.m. à 9.30 p.m.

Enfants

4.00 p.m. à 6.00 p.m.
Aréna
7.00 p.m. Pratique des cadets de la Marine
Stade
Clinique de balle ... par Gaby Denomé et Robert Harvey.



(Photo Léon Savard)

PLUS DE 2.000 serins ont péri lors d'un incendie qui a détruit la maison de M. Jean-Paul Charrette, à bonne heure, hier après-midi, dans le quartier Notre-Dame-des-Prairies. Les sapeurs ont lutté pendant quelques heures avant de maîtriser l'élément destructeur qui a causé des dommages d'environ \$20.000. Ci-haut le capitaine Roméo Gagné examine les dégâts.

res avant de maîtriser l'élément destructeur qui a causé des dommages d'environ \$20.000. Ci-haut le capitaine Roméo Gagné examine les dégâts.

Un jeune homme échappe de peu à la noyade

LOUISEVILLE (M.B.) — M. Fernand Deschênes, 20 ans, du 320 Notre-Dame Sud a eu la peur de sa vie, vers une heure, dimanche matin, alors qu'il démontait à un ami, M. Gaetan Alarie, 18 ans, combien son embarcation à moteur était bel et bien en bonne condition, sur la Rivière-du-Loup.

C'est en faisant un virage que l'embarcation aurait dûment touché du bois flottant et rapidement, le yacht s'est mis à sombrer dans le torrent démesurément grossi par la crue printanière.

Excellent nageur, Deschênes

dut toutefois abandonner son moyen de transport et faire des brasses, tout en descendant le courant, dans une eau pratiquement glaciale.

M. Fernand Deschênes a nagé sur une distance de plus d'une mille avant de regagner la rive, tout trempé et exténué.

Averti par le jeune Alarie qui était sur la berge, M. Bernard Deschênes a immédiatement organisé les secours avant que le tout ne se gâche, et la sûreté était aussi prévenue.

Finalement, tout rentrait

dans l'ordre, mais le jeune Deschênes avait pris un bain glacé dont il se rappellera longtemps. C'est dû, en grande partie, à ses connaissances de la nage qu'il a pu éviter de connaître une fin tragique. A l'heure actuelle, comme les flots sont gonflés par cette crue, toutes sortes d'objets hétéroclites descendent le courant et cette fois, ce serait une bille de bois de pulpe (pitoune), qui aurait violemment heurté le fond de l'embarcation, pour y pratiquer une importante brèche, faisant ainsi sombrer l'embarcation qu'occupait Fernand Deschênes.

La petite histoire: le bureau d'enregistrement

LOUISEVILLE (M.B.) — Lors du dîner du club Richelieu, à l'hôtel du Boulevard, le conférencier- invité était M. Georges-Aimé Giguère, registraire du comté de Maskinongé depuis quelque neuf ans.

M. Giguère qui a été présenté par M. Ghislain Lessard, gerant municipal, a émaillé sa conférence de dates historiques touchant les bureaux d'enregistrements dans notre région et a aussi traité des rouages administratifs, et autres de cet organisme.

certaines municipalités et comme exemple, St-Didace fait partie du district judiciaire de Joliette et aussi, Hunterstown, qui fait partie du district judiciaire de Shawinigan.

Par contre, particularité assez bizarre, St-Ignace du Lac, qui est situé dans le comté de Berthier (Canton Masson), fait partie du district ou comté de Maskinongé, relativement au bureau d'enregistrement.

Louiseville, eut son premier bureau d'enregistrement, en date du 29 octobre 1856, "et ceux qui se demandent ce que faisaient entre 1842 et 1856, ceux qui voulaient faire passer un "acte" n'avaient, alors, qu'à rencontrer un notaire ou encore, pour plus d'informations, aller

visiter les greffes de notaires.

M. Giguère a fourni d'autres renseignements sur le Livre de présentation qui renferme tous les actes présentés pour enregistrement, et au surplus, accessible au grand public, sur la subdivision des lots, sur le plan et le livre de renvoi officiel, des nantissements commerciaux, les cadastres et lots.

Enfin, comme le déclarait M. G.A. Giguère, registraire du comté de Maskinongé, pour conserver ses droits réels, il faut qu'ils soient enregistrés.

Une série de questions ont terminée la soirée alors que M. Giguère s'est aimablement prêté à donner les réponses, se rapprochant aux questions de bureaux d'enregistrements.

M. Giguère a déclaré que les bureaux d'enregistrements relèvent du ministère de la Justice et que la Loi régissant les bureaux date de décembre 1841. Il a traité, de plus, des divisions d'enregistrements et de districts judiciaires. Trois-Rivières en était dotée, en 1842.

visiter les greffes de notaires.

M. Giguère a fourni d'autres renseignements sur le Livre de présentation qui renferme tous les actes présentés pour enregistrement, et au surplus, accessible au grand public, sur la subdivision des lots, sur le plan et le livre de renvoi officiel, des nantissements commerciaux, les cadastres et lots.

Enfin, comme le déclarait M. G.A. Giguère, registraire du comté de Maskinongé, pour conserver ses droits réels, il faut qu'ils soient enregistrés.

Une série de questions ont terminée la soirée alors que M. Giguère s'est aimablement prêté à donner les réponses, se rapprochant aux questions de bureaux d'enregistrements.

Selon M. Giguère, au point de vue district judiciaire, le comté de Maskinongé s'est quelque peu désagrégé par la perte de

visiter les greffes de notaires.

M. Giguère a fourni d'autres renseignements sur le Livre de présentation qui renferme tous les actes présentés pour enregistrement, et au surplus, accessible au grand public, sur la subdivision des lots, sur le plan et le livre de renvoi officiel, des nantissements commerciaux, les cadastres et lots.

Enfin, comme le déclarait M. G.A. Giguère, registraire du comté de Maskinongé, pour conserver ses droits réels, il faut qu'ils soient enregistrés.

Une série de questions ont terminée la soirée alors que M. Giguère s'est aimablement prêté à donner les réponses, se rapprochant aux questions de bureaux d'enregistrements.

Elections scolaires

L'appel nominal aura lieu le 2 juin à Louiseville

LOUISEVILLE (M.B.) — L'appel nominal pour les élections de ceux dont les noms ont

été tirés au sort, en mars dernier à la Commission scolaire de Grand-Pré, aura lieu le lundi, 2 juin, à Louiseville.

Les noms des commissaires tirés au sort étaient MM. Gaston Fleury, Louiseville, Claude Gagné, St-Justin, et Victorien Gélinas, pour St-Léon-St-Séver.

Si élections, il y a, le vote sera donné, par quartier et se fera dans chaque circonscription mentionnée.

Louiseville, pour sa part (paroisse et ville), compte environ 3,700 propriétaires et locataires habilités à exercer leur droit de suffrage à cette occasion, ou plus précisément, le 9 juin 1969. Y aura-t-il acclamations ou élections.



L'HON. REMI PAUL, député de Maskinongé à l'Assemblée nationale, dévoile le programme des travaux de voirie qui seront exécutés dans son comté au cours de 1969. Sur la photo, de gauche à droite MM. Léopold Paillet, entrepreneur de Saint-Léon, Florent Lessard,

maire de Ste-Angèle de Prémont, l'honorable Remi Paul, député et secrétaire de la province, M.M. Alphonse Charette, maire de St-Léon, Maurice Plante, secrétaire de l'hon. Remi Paul.

Le député écrit au conseil

LOUISEVILLE (M.B.) — Les échanges de lettres entre le député provincial du comté de Maskinongé, l'hon. Remi Paul, avec le conseil de paroisse, et aussi avec les ministères intéressés, et au surplus député-ingénieur divisionnaire de la Voie provinciale de la municipalité M. Benoit Bouchard, de Shawinigan, ont été lus, à la dernière séance du conseil municipal.

Le député fait mention de subventions assurées à la paroisse, pour \$20,900 et donne, en détails, les renseignements obtenus à ce jour dans les diverses demandes faites par le conseil de paroisse.

On relève une demande pour réduire la vitesse de la circulation, sur la route 44, dans un secteur donné, de travaux à effectuer en paroisse, chemins, réseau d'égouts, etc.

Le représentant du comté à l'Assemblée Nationale résume la situation actuelle en déclarant: "Je ne serais pas surpris si vos demandes n'étaient pas exaucées".

La vitesse réduite sur la route 44 est de 30 milles à l'heure. Le secteur qui en a fait un enjeu au conseil est construit, et il demeurera toujours dangereux de s'engager sur une route lorsque les automobilistes roulent assez rapidement.

Il se pourrait donc que la zone de 30 milles à l'heure soit établie, sous peu, aux abords de la ville.

Le premier véhicule était conduit par M. Jean-Pierre Lefort, du 3040 Sherbrooke-est, app. 7, à Montréal. Le conducteur et son épouse ont été légèrement blessés. Celle-ci souffre de contusions au visage et d'échymoses. Leur fille de deux ans s'en est tirée indemne.

La seconde voiture, le conducteur en était M. Roland Garand, du 9606 Boyce, à Montréal. M. Garand a été blessé ainsi que ses deux fils, André et Yves.

Les blessés ont tous été conduits à l'hôpital Comtois de Louiseville par l'ambulance Louis Richard.

C'est l'agent Robert Doyon de la PP du Québec qui a fait les constatations d'usage.

Avis de motion

LOUISEVILLE (M.B.) — Un avis de motion a été présenté par le conseiller M. Voisard au conseil de la paroisse St-Antoine en vue de passer un règlement relatif à la construction d'un réseau d'égout.

Ces travaux qui sont approuvés par le gouvernement provincial seront effectués sur le Boulevard-est. Leur coût serait d'une douzaine de milliers de dollars.

Les conduites de ce réseau d'égouts seront situées à l'arrière des habitations.

Des la prochaine séance, le règlement à cette fin sera adopté.

Rapport sur la sécurité des bâtiments scolaires

LOUISEVILLE (M.B.) — Un inspecteur de la sécurité des bâtiments du ministère de l'Éducation, M. Alban Trudel, est passé à Louiseville et a fait l'envoi de son rapport sur les recommandations suggérées à la commission scolaire de Grand-Pré.

Elles sont d'ailleurs nombreuses et s'appliquent tout spécialement à l'éclairage appelé d'urgence. L'ensemble des recommandations comporterait des dépenses substantielles.

Ce rapport sera étudié par la régionale de Grand-Pré qui verra, selon les possibilités du budget, à prendre les mesures qui s'imposent.

LOUISEVILLE (M.B.) — Un avis de motion a été présenté par le conseiller M. Voisard au conseil de la paroisse St-Antoine en vue de passer un règlement relatif à la construction d'un réseau d'égout.

Ces travaux qui sont approuvés par le gouvernement provincial seront effectués sur le Boulevard-est. Leur coût serait d'une douzaine de milliers de dollars.

Les conduites de ce réseau d'égouts seront situées à l'arrière des habitations.

Des la prochaine séance, le règlement à cette fin sera adopté.



DES DIRIGEANTS de la Jeune Chambre de Louiseville ont prêté serment mercredi, à l'hôtel de ville. Sur la photo, de g. à d., MM. Julien Cordeau, vice-président, René

Lepage, président, le docteur Avelin Dalcourt, maire de la ville qui a présidé à la cérémonie et M. André Cournoyer, vice-président de la Jeune Chambre.

LE BINGO RICHELIEU
DEMAIN LE 15 MAI

PALACE GRAND MÈRE
 12-13-14-15-16 MAI
"L'OBSÉDÉ"
 Aussi:
"Les Maléfices de la Momie"
 en couleur
 Représentation 7h.30

M. FERNAND GILBERT

M. Fernand Gilbert, vice-président de la firme Les Spécialités Laurentides Inc., et responsable des opérations manufacturières, invite cordialement les industriels de la région à se prévaloir de leurs services pour tout besoin de composant en bois usinés de dimension.

M. Gilbert, anciennement Gerant et Directeur des Recherches et Développement de John Lewis Inc., est bien connu dans les milieux industriels de la région.

Les Spécialités Laurentides Inc.
 303 - 2e Avenue — Grand'Mère

BINGO
 SOUS-SOL EGLISE CHRIST-ROI
 Shawinigan
 tous les
MERCREDIS SOIR
 à 7 h. 15 p.m.
GROS LOT
 tous spéciaux plus de \$800.00 à gagner

EN VEDETTE
DONALD LAUTREC
 JEUDI, 15 MAI
PLAGE IDEAL
 Spectacles: 10 h. et 12h.30 p.m.
 Admission: \$1.00 le jeudi soir seulement

Lac-à-la-Tortue, Gaston Côté, prop. Tél.: 538-2464

MERCREDI SOIR:
 Bar Danse
MERCREDI et VENDREDI:
 2 orchestres
Les FAUCONS et Les INSOUIMIS

DIMANCHE SOIR:
 CONCOURS DE DANSE
 avec **Gilles et Lucette**

le centre culturel de shawinigan

La présente est pour aviser le public de Shawinigan et des environs que le spectacles de GINETTE RENO qui devait avoir lieu le 20 mai prochain a été contre-mandé. L'imprésario de Madame Reno, M. Laurent Baranès de "Universal Productions Ltd" a affirmé à Monsieur H. Blanchard, animateur du Centre Culturel, que plusieurs centres à travers la province ont annulé la tournée de GINETTE RENO et que par conséquent, il se voyait dans l'obligation de faire de même à Shawinigan.

La Direction du Centre Culturel s'en excuse auprès de la population et invite tous ceux qui avaient des billets pour ce spectacle à se présenter au guichet du Centre Culturel pour la remise de leurs billets.

LA DIRECTION.

La crue printanière inonde les hauteurs

ST-ALEXIS DES MONTS (M.B.) — La circulation est devenue des plus difficiles, voire complètement impossible, en direction des Pins-Rouges, alors que l'eau recouvrait certains ponts, aux bas des côtes, durant la journée de dimanche.

A environ un couple de milles du village et cela jusqu'à la Barrière, l'inondation était toujours menaçante, dimanche soir.

On a aussi constaté certains éboulements sur ce parcours.

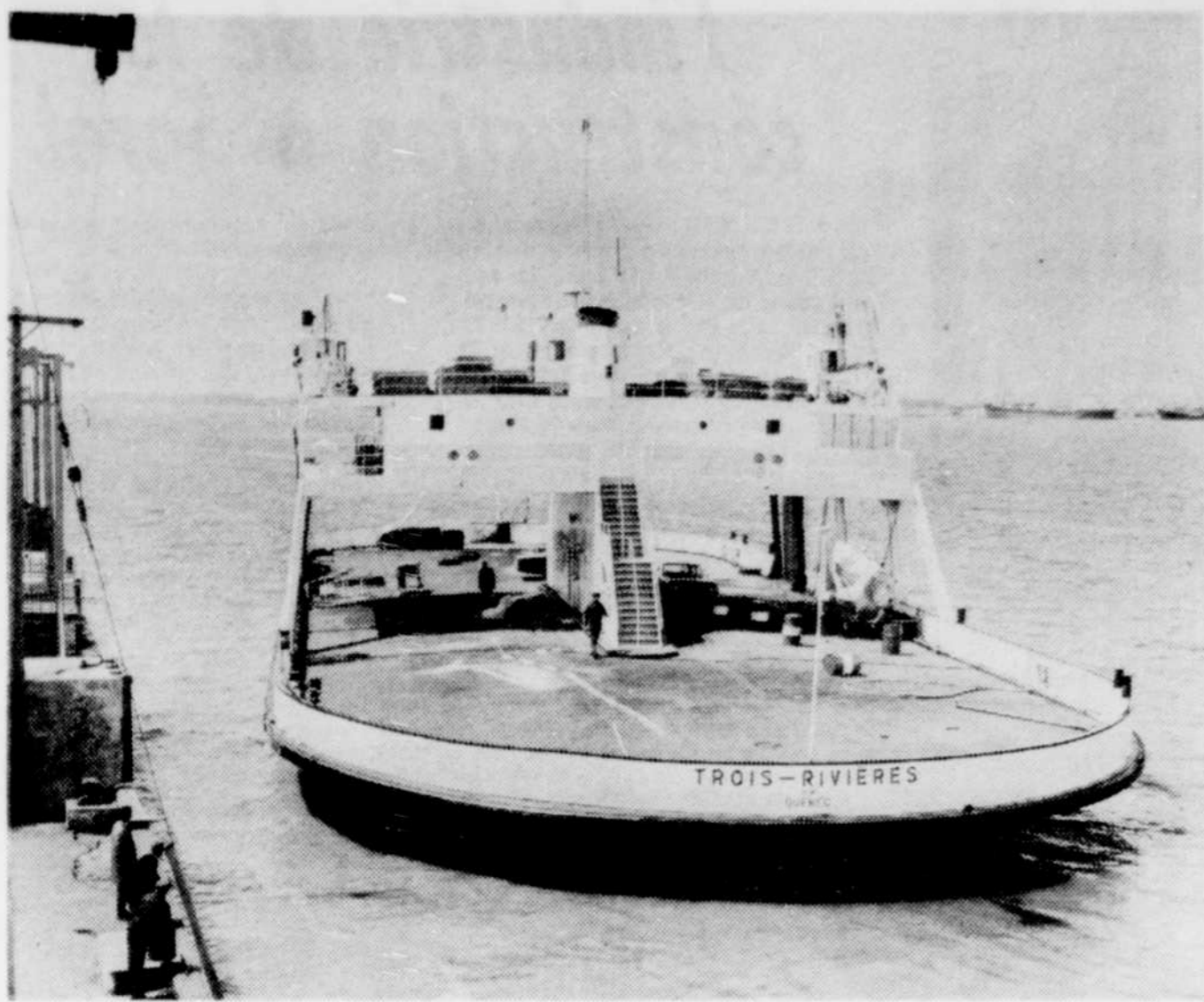
A St-Paulin, de chaque côté de la route 44 l'eau déferlait dans les champs et certains chalets ont été endommagés par cette crue. Plus au sud d'autres chemins secondaires étaient aussi quasi-impraticables, étant recouverts d'une épaisse nappe d'eau.

Entre Ste-Angèle de Prémont et St-Paulin, la route montre des affaissements, l'eau se faisait partout menaçante et la Voirie a accompli un travail de prévention, dans ces secteurs, y apposant des affiches et lumières, afin d'éviter des accidents toujours possibles.

C'est l'une des rares fois, nous a-t-on dit, que les flots atteignent un pareil niveau et dans quelques endroits, il y aura certainement des dommages à cause de cette crue subite.

Sur la 44, soit entre Louiseville, et St-Alexis des Monts, l'eau recouvre la route en plusieurs endroits, tout spécialement entre St-Paulin et St-Alexis des Monts.

GARAGE MARCEL SAMSON
 MARCEL SAMSON — PROP.
 Agence exclusive de moteurs hors-bord MERCURY pour Shawinigan et région.
 VENTE ET REPARATIONS
 545 RUE PRINCIPALE ATELIER 535-3129
 ST-BONIFACE QUÉBEC RES. 535-2249



(Photo Roland Lemire)

Le "Trois-Rivières" en route pour l'île aux Coudres

AU REVOIR TROIS-RIVIÈRES, BON VOYAGE! Le MS Trois-Rivières, le dernier né de la flottille de trois traversiers qui faisaient la navette entre la ville de Trois-Rivières et Sainte-Angèle-de-Laval, a quitté le port local, hier, pour aller prendre son nouveau service entre Saint-Joseph de la Rive et l'île aux Coudres dans le comté de Charlevoix.

à une soixantaine de milles de la Vieille Capitale. Les marins "d'eau douce" ont regardé partir le navire avec une certaine nostalgie, mais ils se consolent durant la belle saison, en montant à son bord pour aller visiter cette île enchantée du Saint-Laurent.

Le vol de \$39,000 au Club de Courses éclairci?

Deux suspects appréhendés

TROIS-RIVIÈRES — Deux suspects dans l'affaire du cambriolage de la chambre forte du club de courses Lavolette, commis dans la nuit du 16 au 17 avril, ont été mis aux arrêts, hier matin, par les limiers de la Sûreté municipale de Trois-Rivières.

Les deux suspects sont Claude Laplante, 30 ans, et Pierre Bouchard, dans la vingtaine. Ils ont été mis aux arrêts à St-Louis-de-France, au domicile de Laplante.

Ce sont deux récidivistes. Ils ont été appréhén-

dés sur un mandat d'arrestation de la Cour des Sessions de la Paix. Ils n'ont pas résisté aux policiers.

Ces deux individus ont été arrêtés à la suite d'une difficile enquête habilement menée par les sergents-détectives Guy Poisson et Louis-Georges Dupont, de la Sûreté municipale.

Le cambriolage commis au club de courses Lavolette avait rapporté la somme de \$39,000. C'est le plus important cambriolage commis à Trois-Rivières, de mémoire d'homme.

Les cambrioleurs avaient éventré la voûte et le solide coffre-fort des locaux du club de courses au moyen de détonateurs à explosifs.

Claude Laplante et Pier-

re Bouchard doivent être traduits des chemins en Cour des Sessions de la Paix sous l'accusation de cambriolage. Tous deux ont déjà fait du pénitencier.

Les services d'égout et d'aqueduc à Notre-Dame-de-la-Salette

Le coût des travaux est évalué à \$128,500

par Fernand GAGNON

TROIS-RIVIÈRES — Dans un rapport soumis à l'attention du conseil municipal peu de temps avant l'adoption du règlement no 389, l'ingénieur Jean-Paul Dorion, directeur des Travaux Publics, a établi le coût global des travaux d'égout et d'aqueduc, dans le secteur Notre-Dame-de-la-Salette, à \$128,500.

La pose de la conduite sanitaire représente un coût de \$77,350 et le prolongement de la condui-

te d'aqueduc pour desservir tout le secteur peut être fait à un coût estimé de \$51,200.

L'ingénieur Dorion décrit ainsi le projet d'égout sanitaire: "Il s'agit de la construction d'un égout sanitaire, soit l'installation d'une conduite de ciment d'un diamètre de 10" de diamètre, sur une longueur de 9,330 pieds, à une profondeur moyenne de 11 pieds. Cette conduite serait rattachée à celle du boulevard du Rochon, qui s'étend

sur une longueur de 1,000 pieds, à partir du boulevard des Forges.

M. Dorion explique que la conduite proposée s'arrêtera en face de la Maison des Volontaires, parce que la déclinaison du terrain au-delà de ce point ne permet pas le drainage des égouts dans la nouvelle conduite. "À la suite d'une visite des lieux", souligne le directeur des Travaux Publics, "nous avons opté pour la pose de la conduite

sanitaire du côté nord du boulevard du Rochon, à l'ouest du chemin de fer. Nous évitons ainsi un remplissage coûteux en installant cette conduite en dehors de la zone pavée".

L'aqueduc

L'ingénieur Dorion rappelle dans son rapport qu'en date du 14 avril dernier, il avait soumis un estimateur de \$30,110 pour le prolongement d'une conduite d'aqueduc de 8" sur une distance de 1,550 pieds. En ajoutant 3,000 pieds linéaires de conduite pour desservir toutes les maisons jusqu'à l'extrémité du boulevard Parent, le coût estimatif du projet s'élève maintenant à \$51,200.

Autres considérations

M. Dorion soumet quelques autres considérations comme suit: "Dans notre estimation, nous n'avons pas inclus la taxe fédérale de 12 pour cent sur les matériaux d'égouts."

"Dans notre estimation, nous prenons pour acquis que la conduite d'égout sanitaire sera posée en dehors du pavage."

"Aucun montant n'est inclus dans nos estimations pour l'achat de terrain le long du boulevard

du Rochon (jusqu'à chemin de fer) et le long du boulevard Parent. Pour ne pas endommager le pavage du boulevard du Rochon et la fondation déjà faite sur le boulevard Parent, nous proposons d'installer la conduite d'égout sur les lignes de terrain longues ces deux artères.

"Une servitude devra être demandée à l'Hydro-Québec pour la pose de la conduite d'égout à l'ouest du chemin de fer."

"Dans notre estimation, nous ne tenons pas compte de la présence possible de 'boulders' (grosses pierres rondes) à différents endroits, le long du boulevard Parent."

"Le service technique poursuivra", dès l'approbation du projet par le conseil municipal, la préparation des plans et devis en vue de la demande des soumissions."

Détail des coûts prévus

Pour l'égout sanitaire: le coût estimatif de \$77,350 se répartit comme suit: Excavation et fourniture de tuyaux de 10" en ciment d'amiante (\$50,960), pompage pour assèchement de terrain sur une longueur de 900 pieds (\$2,700), déboisement et essouchage (\$228), traverse à niveau, manchon en acier ondule (\$1,200), réfection de la voie ferrée (\$1,200), trente regards à \$30 chacun (\$900), 30 en-

trées de service (\$2,100), réparation du pavage (\$639), élargissement des ponceaux (\$3,023), remplissage au-dessus des ponceaux (\$1,500), surveillance et arpentage (\$3,900).

Pour la conduite d'aqueduc, le coût estimatif de \$51,200 se répartit comme suit: Excavation, pose et fourniture de 6,350 pieds de tuyau en fonte de 8" (\$32,750), station de pompage (\$3,400), pose et fourniture de 13 vannes (\$2,800), pose et fourniture de 13 boîtes d'incendie (\$8,300), 28 entrées de service (\$2,240), surveillance et arpentage etc. (\$3,710).

FTQ

Trois-Rivières, 13 mai 1969

Avis à tous les travailleurs des métiers de la Construction, membres des Unions internationales affiliées à la Fédération des Travailleurs du Québec et à la C.T.C.

Vous êtes par la présente convoqué à une assemblée d'information qui sera tenue en l'édifice le Temple du Travail à 765 rue Bonaventure, Trois-Rivières, Québec, à 8 heures p.m., jeudi le 15 mai prochain.

Sujet de cette assemblée: - Explication du bill 290, - Nouvelle convention collective de travail, - Compte rendu des négociations de Montréal.

Vous faisant un devoir de vous présenter, nous comptons sur une assistance nombreuse.

Conseil des Métiers de la Construction de Trois-Rivières et District.

FTQ
 Edmond Gagnon,
 Président.

Une nouvelle aile sera ajoutée à l'hôpital Coutier

Les travaux d'agrandissement au coût de \$3,500,000 commenceront en juillet

CAP DE LA MADELEINE (R.N.) — Les autorités de l'hôpital Cloutier, du Cap-de-la-Madeleine, ont reçu l'assurance du ministère de la Santé du Québec, que les travaux d'agrandissement de l'édifice commenceront en juillet 1969. Ces travaux de l'ordre de \$3,500,000 devaient être au chantier en avril.

Les plans et devis qui ont été préparés par les architectes Lacoursière et Besumier, de Shawinigan, sont maintenant entre les mains du ministère concerné, et les fonctionnaires procèdent présentement à la préparation des

estimés qui serviront aux appels d'offres qui seront annoncés prochainement.

Le travail de planification et les plans des projets d'aménagement des locaux sont terminés. Ces locaux serviront au service externe de l'hôpital. Il y a à quelques semaines, des travaux de forage ont été exécutés sur le terrain où sera construit la nouvelle aile de l'hôpital.

Ces travaux ont permis aux ingénieurs de déterminer la solidité du sol qui supportera la fondation.

c'est un secret polichinelle

Le 8 juin prochain, à 11h. 30 a.m. aura lieu le départ de la course cycliste du Nouvelliste pour une distance à franchir de 80 milles. L'arrivée des courageux coureurs à Trois-Rivières est prévue pour 2h. 25 de l'après-midi. Un problème se pose à ce sujet: l'inscription probable de M. Jean Pelland, l'adjoint au directeur de la publicité de notre journal. Devra-t-on faire coïncider la réception offerte aux coureurs avec la fête de la Saint-Jean-Baptiste... date probable du retour du cycliste Pelland?

Les dirigeants des Festivals de Musique du Québec devront s'appliquer à procurer plus de facilités aux participants de la finale provinciale. Le Victoria Hall de Montréal, où se déroulaient les concours, dimanche, n'est pas assez vaste pour recevoir tous les participants et il était facile de constater que l'on manquait d'espace. La salle de concert de cet édifice est aussi très exigüe ce qui a incité beaucoup de personnes à rebrousser chemin lors de la proclamation des gagnants en soirée.

L'escorte d'escadre HMCS Restigouche fera son entrée dans le port de Trois-Rivières aujourd'hui à 2h. 30. Le public pourra le visiter demain après-midi entre 2h et 4h. Ce navire de la marine canadienne attaché au port de Halifax repartira vers la Vieille Capitale vendredi matin à 9h. Le commandant P. L. McCullough sera reçu à l'hôtel de ville dès son arrivée et sera l'hôte du maire M. René Matteau et de son épouse à un déjeuner servi à bord du navire, jeudi midi.

Le Foyer Joseph-Denys, rue Lavolette, possède un piano qui "sonne faux", et le conseil de ville de Trois-Rivières a décidé d'y remédier en fournissant \$35 pour l'accordement. Le maire René Matteau a fait cette demande afin que toutes les personnes devant participer à une fête mercredi après-midi, soient sur la même note.

Mlle Louise Lafrenière, étudiante du CEPS à l'école secondaire de La Salle de notre ville vient de se mériter de nouveaux honneurs. Dans le domaine des mathématiques elle vient de se classer 10e sur 1082 élèves à travers la province.

TROIS-RIVIÈRES (J.P.A.) — Trois appels téléphoniques effectués dans la nuit du 14 au 15 avril, par Henri Bolduc, de Louiseville, ont valu à ce dernier un séjour de deux semaines en prison. Le juge Léon Girard qui a rendu cette sentence, a de plus ordonné que l'insolent téléphoniste signe un engagement de garder la paix pendant deux ans, à sa sortie de sa nouvelle cabine sans téléphone, sa cellule.

Premier appel

Reportons nous dans la nuit du 15 avril dernier, au kiosque de "Lebel Taxi" à Louiseville. Il est 11h.30 du matin. Le "réceptionniste", l'accusé Henri Bolduc reçoit les appels de clients qui désirent une voiture. Tantôt ce sera lui qui logera les appels; trois en tout. Deux témoins, Roger Provencher et Jean-Guy Duhaime, qui se trouvaient avec Bolduc à ce moment, racontent comment les choses se sont passées:

"Je vais appeler ma blonde, annonce Bolduc aux deux témoins. Il signale alors un numéro de téléphone et engage: "Lizette? Sais-tu où est ton mari? Les témoins, qui écoutent sur une autre ligne entendent la dame répondre: "Non, je ne le sais pas". "Alors, enchaine l'ac-

cusé, appelle à la morgue si le peut qu'il soit mort!"

Lizette, c'est l'épouse de Jacques Desrochers, un conducteur de taxi du poste de M. Marcel Lebel. Celui qui l'a réveillée en pleine nuit pour le macabre message, a pris bien soin d'envoyer le mari sur un voyage "blanc", au restaurant Miss

Louiseville. Juste le temps de loger son insolent appel.

Ce n'est pas tout. Quelques minutes plus tard, Bolduc reprend le téléphone, n'est-il pas téléphoniste lui-même, et rejoint les constables municipaux Roger Désautiers et Pierre Beland. "Rendez-vous tout de suite (Voir: Trois appels page 43)

Manifestation des enseignants à Québec

SOREL (L.B.) — Les enseignants de la régionale Carignan dans un geste de solidarité se rendront en bloc, mercredi, à Québec, pour manifester devant le parlement avec les enseignants des autres régions de la province. C'est la décision qu'ont prise, lundi soir, par une forte majorité, les 175 enseignants qui participaient à l'assemblée générale convoquée par l'Association professionnelle des enseignants de la régionale Carignan tenue à l'école Mgr Desranleau de Sorel.

L'exécutif de l'Association invite les parents qui le désirent à se joindre aux enseignants pour cette manifestation des professeurs à Québec, mercredi.



(Photo LaRé, Nicolet)

Organisation de la campagne des oeuvres

SOREL (L.B.) — M. Patrick Lévesque, chef de département à l'Hydro-Québec, à Sorel, a été nommé responsable de l'organisation de la campagne des oeuvres de Saint-Hyacinthe, qui se tiendra à l'automne prochain. M. Lévesque s'occupera du secteur des paroisses.

Les autres officiers supérieurs de la prochaine campagne sont M. Charles d'Amour, président de la Voix de l'Est Limitée, de Granby, qui agit comme président de la campagne 1969 et M. J.-Marcel Lemieux, vice-président de Superseal Corporation, qui sera responsable du secteur des corporations.

Ces nominations ont été rendues publiques par M. Paul Murray, président de la Fédération des Oeuvres du diocèse de Saint-Hyacinthe.

A St-Wenceslas

Choix des délégués du comté de Nicolet en vue du congrès UN

NICOLET (R.L.) — Les délégués du comté de Nicolet pour assister au congrès de l'Union nationale, en juin prochain, seront choisis lors d'une assemblée qui aura lieu à la salle Reine des Erables, de St-Wenceslas, vendredi soir, le 16 mai 1969.

Le député du comté et ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, l'honorable Clément Vincent, vient d'en confirmer la date dans un communiqué émanant de son cabinet.

M. Vincent annonce également que M. Philippe Demers, député unioniste de St-Maurice, et membre du comité Congrès UN 1969, présidera cette assemblée, à St-Wenceslas.

Le comté devra se choisir 21 délégués, sept aînés sept femmes et sept jeunes. De plus, on élit, lors de cette même as-

semblée, neuf substitués. Les militants et les organisateurs de l'Union nationale profiteront de cette réunion pour élire un nouvel exécutif du parti pour le comté de Nicolet.

Le congrès de l'Union nationale doit se tenir en juin prochain, à Québec, et a pour but premier d'élire un chef pour le parti. Les congressistes auront le choix entre la confirmation de M. Jean-Jacques Bertrand, chef actuel et premier ministre, à son poste ou l'élection d'un remplaçant parmi les candidats en lice.

On sait que le député du comté de Nicolet, le ministre Clément Vincent, est l'un des membres du cabinet qui appuie la candidature de l'honorable premier ministre, M. Jean-Jacques Bertrand, à la direction du parti de l'Union nationale.

Expo-Futurama pourra utiliser les terrains du Centre des loisirs

NICOLET (R.L.) — Le conseiller Marc-Aurèle Gaudreault a demandé que l'organisation d'Expo-Futurama et l'Oeuvre des Loisirs de Nicolet s'entendent concernant une résolution du conseil municipal, adoptée le 26 mars dernier.

Dans sa proposition, faite lors de la dernière séance du conseil de ville, M. Gaudreault veut que les deux organismes appliquent la résolution antérieure en marge de l'utilisation des terrains et locaux du Centre des Loisirs.

Le conseiller demande également que les modalités de la résolution soient respectées de part et d'autre.

Une copie de la résolution est envoyée à M. Jacques Bezmare, président du comité Expo-Futurama, et M. Yves Hébert, président de l'Oeuvre des Loisirs.

Les citoyens se souviendront que l'organisation d'Expo-Futurama avait fait appel au conseil de ville pour obtenir la permission d'occuper les terrains et les locaux du centre sportif pour y tenir son exposition annuelle.

Les membres du conseil avaient adopté une résolution à cet effet en attendant qu'une convention entre la ville et l'Oeuvre des Loisirs intervienne. Cette convention a été signée au début du mois et c'est à la suite de l'entente entre les deux parties, la ville d'une part et l'Oeuvre des Loisirs d'autre part, que le conseiller Gaudreault a présenté sa proposition.

Dans la région de Sorel

Délégation de Welland

SOREL (L.B.) — Les villes de Sorel, Tracy et Saint-Joseph de Sorel recevront les 6, 7, et 8 juin prochain, une délégation de Welland, en Ontario. Une cinquantaine de gens de Welland, dont le maire William Pietz, viendront visiter la région de Sorel et rendre la politesse aux gens de Sorel, Tracy et Saint-Joseph de Sorel, qui avaient passé quelques jours à Welland,

à la fin de mai 1967, dans le cadre des activités du jumelage Sorel-Welland, réalisé en 1958. La délégation de la région était dirigée par les anciens maires Jean-Jacques Poliquin de Sorel et Laurier R. Ménard de Tracy et le conseiller Joseph-Etienne Champagne de Saint-Joseph de Sorel.

Les trois greffiers de la ré-

gion, MM. Georges Zatiad de Sorel, Laval Tardif de Tracy et Jean-Guy Trépanier de Saint-Joseph de Sorel, ont été chargés de la préparation du programme qui sera offert aux visiteurs ontariens, comportant notamment des réceptions civiques, rencontres avec les groupements et visites historiques et industrielles.

Réparations à l'hôtel de ville de Bécancour

LA VILLE DE BECANCOUR effectue présentement des réparations à son hôtel de ville, qui est situé sur la route numéro 3, à quelques milles du village de Bécancour. L'hôtel de ville de Bécancour est temporairement installé dans cette maison, dont elle est actuellement locataire.

Les travaux terminés, la bâtisse aura un meilleur aspect, à l'extérieur, d'autant plus que le tout sera plus fonctionnel pour les citoyens qui doivent s'y rendre. Les travaux devraient être complétés d'ici quelques semaines environ.

A la nouvelle usine de filtration

Le contrat de l'assurance est confié à la firme Jean-Marc Denoncourt

NICOLET (R.L.) — Les autorités de la ville de Nicolet, faisant suite à une proposition du conseiller Gaston Allard, ont décidé d'octroyer le contrat d'assurance, au montant de \$200.000 sur la nouvelle usine de filtration, à la firme Jean-Marc Denoncourt, courtier d'assurances de l'endroit.

Les citoyens se souviendront que les conseillers avaient de-

mandé des soumissions pour accorder le contrat et que les maisons J.U. Caron Inc. et J.R. Denoncourt avaient été les seules à faire des offres.

La nouvelle usine de filtration a été assurée pour un montant de \$200.000, avec clause de 80 pour cent. Le taux de la prime est de 25 cents du \$100 pour trois ans, ce qui totalise une prime triennale de \$500.

La police d'assurance comporte différentes clauses. Elle est sujette au contrat supplémentaire de même qu'à un avenant de prise non gagnée. La police d'assurance est aussi sujette à l'avenant d'extension d'émule, actes de vandalisme ou actes malveillants.

Elle comporte entre autre l'exclusion des fondations et toute partie enfouie sous terre, incluant les réservoirs. L'entrée en vigueur de cette police a été fixée au 6 mai 1969 et la somme de \$200.000, pour le risque, comprend la bâtisse et son contenu.

Vieille partie

Faisant suite à cette proposition, le conseiller Gaston Allard a suggéré au conseil que la ville assure, chez J. Ubald Caron Inc., la vieille usine de filtration pour un montant de \$40.000. La motion du conseiller a été adoptée à l'unanimité par les autres membres du conseil de ville.

La ville protégera donc la

vieille usine, attenante à la nouvelle, pour un montant de \$40.000, sans co-assurance, pour une période de trois ans. La prime triennale est de 45 cents du \$100, soit \$180 pour trois ans.

La ville demande en plus à la firme J. Ubald Caron Inc. de réviser sa police d'assurance échéant le 1er juin 1969, de même que l'autre police, au montant de \$16.000 également, dont l'échéance est le 1er juin 1971.

La ville conserve le montant d'assurance de \$16.000 avec le courtier Armand Noury, de Nicolet. Le taux de cette police d'assurance est de \$1.33 du cent dollars, soit presque trois fois le prix soumissionné par la firme Caron.

Noyade du jeune Marcel Lavigne

Les recherches sont interrompues depuis dimanche

GENTILLY (R.L.) — Les recherches intensives en vue de repêcher le corps du jeune Marcel Lavigne, 21 ans, de Gentilly, qui s'est présumentement noyé dans le fleuve, mardi, le 6 mai dernier, ont été interrompues dimanche soir.

Toutefois, des volontaires demeurent aux abords du fleuve St-Laurent, à la hauteur de Gentilly, pour exercer une surveil-

lance étroite au cas où le cadavre remonterait à la surface. Les nombreux volontaires qui ont participé aux recherches jusqu'à maintenant espèrent bien que le corps du jeune homme apparaisse à la surface au cours des prochains jours.

Il y a une semaine, hier, M. Marcel Lavigne, 21 ans, fils de M. et Mme Conrad Lavigne, s'a-

venturait sur les eaux du fleuve St-Laurent, à la hauteur de Gentilly, pour ne plus jamais revenir.

Deux ou trois tentatives de repêcher le corps du jeune homme n'ont pas porté fruit. Un homme-grenouille de Trois-Rivières, M. Roland Cardinal, a fouillé durant plus de deux heures, mercredi dernier, le fond du fleuve mais sans succès.

Plusieurs équipes de chercheurs se sont relayées et à l'aide de grappins qu'ils transaient avec un câble, les volontaires se sont promènes sur le fleuve dans les environs où l'on croit que le jeune homme aurait coulé à pic.

Le détachement de Gentilly de la Sûreté du Québec a pris charge de l'enquête et certains agents ont même participé activement aux recherches.

Sur la route 3 à Bécancour

Deux personnes blessées dans un accident

BECANCOUR (R.L.) — Deux personnes qui avaient pris place à bord du même véhicule ont subi des blessures plus ou moins graves lorsque leur automobile est entrée en collision avec une autre, sur la route 3, à Bécancour, face à la maison de M. René Boisvert.

Il s'agit de MM. Raymond Montigny, 21 ans, de St-Gilles de Lotbinière, qui était aux commandes d'une automobile de marque Valiant 1965, ainsi que de son père, M. Léandre Montigny, 51 ans, du même endroit.

Ils ont tous deux été transportés à l'hôpital Ste-Marie de Trois-Rivières, par les ambulanc-

iers de la maison L. Gaston Gaudet, de Ste-Gertrude. Quant au conducteur du second véhicule impliqué, M. Paul Carignan, 31 ans, de Ste-Angele de Laval, il s'est tiré indemne de cet accident.

La voiture de ce dernier, une Volvo 1969, a subi des dommages de \$800 tandis que l'auto de M. Montigny a été avariée pour \$600 environ.

Il s'agit de l'unique accident majeur à être rapporté par la Sûreté du Québec, détachement de Gentilly au cours de la dernière fin de semaine. L'agent Gilles St-Onge fut appelé à faire les constatations.

Communiqué de l'Association des entrepreneurs

Plus de décret dans l'industrie de la construction à Sorel

SOREL (L.B.) — L'Association des entrepreneurs en construction de Richelieu, Verchères et Yamaska souligne, dans un communiqué de presse, que par suite du refus de la CSN de signer l'entente intervenue entre la FTQ et les cinq parties patronales, il n'y a plus de décret régissant l'industrie de la construction dans la région de Sorel. Cette entente avait égale-

ment été recommandée par le médiateur provincial.

Le Comité paritaire de Sorel n'existe que pour terminer la vérification et administrer les travaux antérieurs au 30 avril. Les valeurs et les argent sont maintenant sous contrôle du ministère du Travail et un liquidateur devra s'en occuper.

Sachant le danger d'une telle situation, les cinq parties patronales, dans un dernier effort, ont présenté le 30 avril dernier, aux centrales syndicales, une offre des plus intéressantes concernant les conditions de travail actuelles, pour une durée d'un an, avec une hausse de salaires de 9.5 pour cent. Cette offre qui a été acceptée par la FTQ, a été refusée par la CSN, laissant un tel désordre dans le domaine de la construction.

Le communiqué de l'Associa-

tion des entrepreneurs en construction de Richelieu, Verchères et Yamaska, souligne que les employés ont déjà commencé à toucher les augmentations de salaire en accord avec les ententes signées avec la FTQ. Par ailleurs, l'Association des entrepreneurs a décidé, au cours d'une assemblée, de maintenir les conditions de travail existantes dans la région. Les entrepreneurs ont également décidé de donner l'augmentation de salaire comprise dans l'entente, soit 5.5 pour cent immédiatement, à tous leurs employés, qu'ils soient membres de la FTQ ou de la CSN, même si cette dernière centrale syndicale a refusé de signer l'entente. Les employeurs ont expliqué ainsi ce geste. Il serait injuste de pénaliser les syndiqués de la CSN, parce que leur centrale syndicale refuse de signer l'entente, souligne le communiqué de presse.

Pourquoi la CSN a-t-elle refusé de maintenir les décrets?

SOREL (L.B.) — Pourquoi la CSN a-t-elle refusé de maintenir les décrets de la construction, se demandent dans un communiqué de presse, les parties patronales, dont la Fédération de la Construction du Québec, à laquelle est affiliée l'Association des entrepreneurs de Richelieu-Verchères-Yamaska.

En effet, la direction des décrets signifie, pour les travailleurs, la perte de leurs bénéfices sociaux en plus d'une absence de protection quant à leurs heures de travail et à leurs salaires puisque les inspecteurs des comités conjoints ne peuvent plus surveiller l'application de ces conditions.

Les parties patronales, souligne le communiqué de presse, offrent de maintenir les décrets sans poser de condition préalable. Bien plus, elles

étaient prêtes à maintenir les décrets actuels tout en accordant une augmentation de salaires de 9.5 pour cent, répartie sur un an. Elles étaient prêtes aussi à maintenir les bénéfices sociaux (assurance, fonds de pension, etc.) des travailleurs de la construction. Les parties patronales voulaient aussi négocier une nouvelle convention collective de travail.

Les parties patronales considèrent que par leur refus de signer une extension de décrets dans diverses régions, dont celle de Sorel, les dirigeants de la CSN ont commis un acte imparadmissible vis-à-vis les travailleurs qu'ils représentent en les privant de la vérification des conditions de travail établies par décret. Ce refus des dirigeants de la CSN a également comme conséquence de priver

les travailleurs d'une foule de bénéfices auxquels ils ont droit, tel le régime de sécurité sociale. Dans bien des régions, et notamment dans celle de Sorel, patrons et ouvriers de la construction contribuent depuis quelques années 8005 l'heure à un fonds d'assurance pour les travailleurs qui, de par la position de la CSN, rend ces plans d'assurance inopérants. Ces plans d'assurance ne pourront revivre tant et aussi longtemps que la CSN ne revisera pas sa décision.

"C'est là un exemple évident de la part de certains dirigeants de la CSN de préférer tenter de préserver les intérêts de la centrale plutôt que ceux des travailleurs", déclare le communiqué émis par la partie patronale de la construction.

Une centaine de personnes présentes

Réunion diocésaine des conseillères des cercles de Fermières à St-Célestin

ST-CELESTIN (R.L.) — Les conseillères des cercles de fermières de la région, Fédération no 7, comprenant les comtés de Nicolet, Drummond et Yamaska, ont tenu, ces jours derniers, une réunion à St-Célestin.

Cette assemblée groupait environ une centaine de dirigeantes des cercles de fermières de la région.

Le curé de la paroisse de St-Célestin, s'adressant aux femmes, leur a souhaité beaucoup de courage pour traverser les temps difficiles que sont les nôtres. Il a mentionné qu'une responsabilité bien lourde pesait sur la femme, qui aura toujours une grande influence sur la société entière.

De son côté, Mme Damien Martel, présidente régionale, s'est dite heureuse de voir le conseil au complet réuni et a souligné les présences de Mme Welly Martel, vice-présidente et Mme Edgar Côté, nouvelle conseillère.

Elle a également rappelé le but de l'association; le dévouement constant lorsqu'il y a du

bien à faire. Mme Martel a également fait mention des activités croissantes pour les années à venir et elle a engagé les fermières à calculer leur temps afin de pouvoir mieux répondre à ces sollicitations.

Cette assemblée groupait environ une centaine de dirigeantes des cercles de fermières de la région. Elle a dit être très heureuse de travailler avec les fermières dont elle admire les succès. Mme Beland rappelait le dernier Salon de l'Agriculture où le colloque, le kiosque des fermières et le défilé de mode furent l'objet de commentaires élogieux et félicitations sincères de la part des nombreux visiteurs.

Elle a ensuite donné des conseils fort utiles sur la présentation des exhibits lors des expositions. La conseillère en gestion ménagère termina en félicitant les habiles fermières, dont elle venait d'admirer les ingénieux travaux.

Mme Georges Laliberté, présidente du comité d'éducation, assistée de Mmes André Raiche, secrétaire, Urbain Dumas et

Napoléon Boillard, fit un magnifique exposé du sujet à l'étude: "La femme et l'économie". Au milieu de cette journée un dîner fut servi par les femmes de St-Célestin, qui ont élaboré le tout avec le tirage d'un tapis indien et d'une poterie fort originale.

Coup d'oeil sur Ottawa...

Le groupe de travail du gouvernement sur le sport recommande l'abolition des clauses de réserves sur les contrats de la Ligue nationale de hockey.

Il recommande également la mise sur pied d'une corporation à but non-lucratif qui s'appellerait Sport Canada pour fournir les possibilités d'administration, de soutien et de croissance du sport.



Le député Martel invité des Filles d'Isabelle

LORS DE L'ASSEMBLEE MENSUELLE du Cercle Eve-Marie de l'ordre des Filles d'Isabelle de Saint-Joseph-de-Sorel et Tracy, tenue au Centre culturel de Tracy, l'invité était M. Maurice Martel, député de Richelieu, qui a fait un exposé sur la politique pour ensuite répondre aux questions des membres. Au groupe féminin étaient venus se joindre les maris des Filles d'Isabelle et quelques mem-

bres des autorités municipales accompagnés de leur épouse. De gauche à droite, M. Bernardin Boucher, conseiller, Mme Liliane Massé, vice-régente, Mme Rolande Plante, régente, M. Maurice Martel, député, Mme André Lefebvre, secrétaire-archiviste et M. Aurèle Racine, conseiller de Tracy.

LE MONDE... en 24 heures



(Téléphoto PA)

Violentes émeutes à l'université de Baton Rouge

DE VIOLENTE ÉMEUTES ont éclaté au cours de la journée d'hier à l'université Southern de Baton Rouge alors que les policiers en sont venus aux prises avec un groupe d'étudiants qui occupait l'institution depuis déjà quel-

ques jours. Les policiers ont dû utiliser des gaz lacrymogènes dans le but de déloger les étudiants. Plusieurs occupants ont été mis sous arrestation.

Couve de Murville analyse le nouveau malaise monétaire

PARIS (AFP) — "Une psychose de défaitisme monétaire, provoquée par l'ambiance éminemment malsaine de la crise internationale s'est développée en France et est devenue un élément important des difficultés du pays", a déclaré en substance, mardi, M. Maurice Couve de Murville devant la Chambre de commerce de Paris.

Le premier ministre français, analysant le malaise monétaire du monde occidental, a estimé qu'il se traduisait par "une inflation généralisée, dont le mystérieux et néfaste marché de l'euro-dollar est, à la fois, l'accent principal et symbole. La crise, a-t-il ajouté, "se manifeste périodiquement par d'incroyables vagues spéculatives, comme nous venons d'en connaître une nouvelle, qui sont d'ailleurs aggravées, sinon provoquées par la désinvolture, pour ne pas dire l'irresponsabilité des propos tenus par les autorités les plus qualifiées". Cette psychose qui a touché la France, a rappelé M. Couve de Murville, "entretenu par la sollicitude attentive de la presse internationale et même de certains officieux ou officiels à l'étranger, qui ne laissent guère passer de jour sans s'interroger sur l'avenir du franc", a obligé au rétablissement d'un strict contrôle des changes. Elle contribue largement, a encore dit le premier ministre, à la "surchauffe qui conduit à restreindre le crédit comme cela se fait d'ailleurs dans tous les pays étrangers".

Le déficit

A cette "surchauffe" a souligné M. Couve de Murville, est lié le déficit extérieur de la France, point noir d'une économie qui, après la secousse de mai 1968, a réussi à atteindre, tant en ce qui concerne la production que l'emploi, des niveaux jamais connus.

Au total, a noté le premier ministre, "comme toujours dans les périodes difficiles, tous les problèmes se trouvent posés à la fois".

"Ils le sont actuellement, tant sur le plan national que sur le plan international. De ce second point de vue, nos moyens d'ac-

D'après un sondage...

Poher pourrait l'emporter au deuxième tour de scrutin

PARIS (AFP) — M. Poher, président de la République française par intérim, l'emporterait avec 52 p.c. de voix d'avance sur M. Georges Pompidou, si les Français étaient appelés à choisir entre ces deux candidats au deuxième tour des élections présidentielles.

C'est, du moins, ce qu'indique un sondage de l'Institut français d'opinion publique publié hier, dans France-Soir.

Sur cent personnes in-

terrogées qui se prononcent, 44 apporteront à ce second tour leurs suffrages à M. Pompidou, 56 à M. Poher. Cependant, 19 p.c. des personnes interrogées ne se sont pas encore prononcées.

Le même sondage indique qu'au premier tour, Georges Pompidou obtiendrait 43 p.c. des voix; Alain Poher, 34; Gaston Defferre socialiste, 10 p.c.; Michel Rocard PSU, 3; et Jacques Duclos communiste, 10 p.c.

27 ouvriers européens sont portés disparus à la suite d'un raid des Biafrais

LAGOS (rester) — Vingt-sept ouvriers européens du pétrole manquent à l'appel, à la suite d'un raid des Biafrais sur la rivière Niger, ont déclaré hier, des sources diplomatiques.

On est sans nouvelles depuis vendredi de ces hommes — 24 Italiens et trois Allemands — et

une rumeur circule voulant que les commandos biafrais aient attaqué leur lieu de travail, non loin de la ville de Kwaile. La raffinerie de pétrole est la propriété de la compagnie Italian Agip Oil, et on considère son emplacement dangereux, à cause des récentes infiltrations biafrais.

Nouvelle levée de boucliers des députés travaillistes

• Opposition farouche à la politique économique de Wilson

LONDRES (AFP) — Une nouvelle levée de boucliers des députés travaillistes contre la politique économique de M. Harold Wilson se prépare. Le Labour, toujours en proie aux dissensions intérieures à cause de la loi anti-greve envisagée par le premier ministre, veut maintenant savoir s'il est exact que le gouvernement britannique ait demandé au Fonds monétaire international un nouveau crédit de l'ordre d'un milliard de dollars pour lui permettre de rembourser avant mai 1970 l'autre milliard de dollars qu'il doit au FMI.

Ce que ces députés craignent par-dessus tout, c'est que le FMI impose de telles conditions au gouvernement britannique qu'elles se traduiraient inévitablement par de nouvelles restrictions sur la consommation intérieure et sur le crédit, tous deux déjà durement frappés. Tout laisse penser en effet, estiment ces députés, que le Fonds monétaire n'est guère convaincu des mérites de la politique de M. Wilson. Aussi soupçonnent-ils que ces conditions seront à la fois "humiliantes" et sévères.

Pour les députés travaillistes, il serait catastrophique que le gouvernement annonce de nouvelles mesures d'austérité alors

que le pays en est saturé à moins de deux ans des prochaines élections générales.

Méfiance

De plus, si la crise actuelle au sein du parti travailliste persiste, il n'est nullement exclu que ces élections générales soient avancées. C'est pourquoi les élus du Labour craignent que tout nouveau tour de vis économique ne fasse qu'aggraver le lourd handicap qu'ils doivent déjà supporter.

A ces sentiments s'ajoute la méfiance traditionnelle de la gauche travailliste à l'égard des grandes institutions financières mondiales, qu'il s'agisse du FMI ou du groupe des dix. Cette gauche craint aussi que pour amadouer la "finance internationale", MM. Wilson et ses ministres ne renforcent les mesures destinées à mettre les syndicats au pas.

Ainsi, la precare paix armée conclue lundi entre M. Harold Wilson et les Leaders du TUC-Intersyndicale à propos de la loi anti-greves, n'aura donné qu'un répit de courte durée au gouvernement, sans compter que dans ce domaine tout reste encore à faire pour parvenir à une solution de compromis entre les deux parties.

Principal rival de Wilson...

Callaghan n'assiste pas à une réunion du cabinet

LONDRES (AFP) — L'absence, hier matin, de M. James Callaghan, ministre de l'Intérieur, à une réunion du "cabinet restreint" britannique qui groupe autour de M. Harold Wilson les sept principaux ministres du gouvernement, a déclenché une vague de spéculations sur le sort de celui que de nombreux observateurs considèrent comme le principal rival du premier ministre.

Aucune explication à l'absence de M. Callaghan n'a été donnée. Selon certaines suggestions, le ministre de l'Intérieur, qui a manifesté à plusieurs reprises son opposition à la loi anti-greves de M. Wilson, aurait pu être exclu de ce "cabinet restreint" dont l'existence n'est d'ailleurs pas officielle.

Des rumeurs concernant une éventuelle démission de M. Callaghan circulent également depuis plusieurs jours, mais la plupart des observateurs estiment que ni le premier ministre, ni son ministre de l'Intérieur ne sont désireux d'en venir à une rupture spectaculaire.

Ces rumeurs avaient été relancées par une remarque faite lundi par M. Callaghan lors de l'inauguration d'une maison de repos. Il avait dit qu'il se considérait comme un ministre de l'Intérieur "temporaire". Interrogé, il s'était défendu de vouloir faire allusion à une prochaine démission, soulignant que tous les ministres sont toujours, à un degré ou un autre, "temporaires".



M. Harold Wilson

vivez des vacances Berlitz et apprenez l'Anglais



BERLITZ met à la disposition de vos enfants un moyen unique et efficace d'apprendre à parler l'Anglais dans le cadre de vacances inoubliables.

Notre concept "Live and Learn" combine agréablement les joies des vacances avec des cours de conversation pratique.

Du 29 juin au 9 août, c'est-à-dire pendant six courtes semaines, vos enfants seront hébergés dans une auberge de jeunesse agréable, nichée dans un cadre merveilleux en bordure du Lac des Sables, en plein cœur des Laurentides, à une heure de Montréal. Trois délicieux repas par jour viendront compenser leurs dépenses physiques, car les sports et les distractions ne manqueront pas, de l'équitation à la danse...

Imaginez un tel séjour! En plus de la pratique quotidienne dans la langue anglaise, la matinée ou l'après-midi sera consacrée à des cours de conversation pratique. Rien de commun avec l'école.

Sachant que la grande majorité des enfants trouve l'enseignement scolaire pénible, la méthode BERLITZ allie la conversation directe au mime et leur permet presque inconsciemment de se familiariser avec la lan-

gue parlée. Dès le premier jour, nos professeurs leur parleront en Anglais et vos enfants leur répondront en Anglais — uniquement en Anglais, naturellement, sans difficulté.

Ces mémorables vacances éducatives vous sont offertes pour la modique somme de \$885.00 (tout compris). Faites-nous parvenir immédiatement le coupon-réponse ci-joint, ou téléphonez dès aujourd'hui à l'école BERLITZ la plus proche, le nombre des places étant très limité.

P.S. Au cas où vous ne pourriez bénéficier de nos vacances, suivez un cours d'été dans l'une de nos écoles. Téléphonez ou écrivez à l'école BERLITZ de votre localité.

Les Écoles Berlitz du Canada Ltée. LN 145-49
1, Place Ville Marie, Montréal, P.Q.

Pour Garçon(s) Fille(s)
Veuillez inscrire mon enfant Je désire de plus amples renseignements sur vos cours d'été

NOM

ADRESSE

VILLE TÉL.

Plus de 25 paroisses représentées à Plessisville

Congrès régional pour les Lacordaire

PLESSISVILLE (G.A.B.) — Quelques 290 délégués sont attendus à Plessisville pour le congrès régional en organisation pour le dimanche, 18 mai, par les Lacordaire. "Tendre la main" est le thème de ce congrès qui réunira à l'école des Métiers des représentants de 25 paroisses du secteur sud-ouest du diocèse de Québec, soit Leblondière-Bois-Francs.

Le thème "Tendre la main" sera mis en évidence de façon particulière à l'occasion des manifestations du dimanche, 18 mai, à Plessisville. La journée débitera par une messe qui sera chantée à 11h à l'église Notre-Dame de Fatima, temple rénové et agrandi l'automne dernier. M. l'abbé Dominique Côté, aumônier diocésain des Lacordaire, ou M. l'abbé Charles De-

Blais, aumônier local, sera l'officiant. A midi, ce sera le banquet, à l'école des Métiers. M. Camille Couture, président des Lacordaire de Plessisville, précisera que du "bec fin" sera servi comme appétitif à l'occasion de ce congrès. Il s'agit d'une champagne qui se présente très bien et en toute circonstance, précise M. Couture. Plusieurs personnalités et de nombreux convives sont attendus pour ce banquet.

Ce congrès de la sobriété du dimanche, 18 mai à Plessisville, est aussi organisé à l'intention des associations paroissiales en activité dans le secteur concerné. Des invitations ont été faites aux responsables de ces mouvements. Le but de cette initiative est de mettre toutes les associations paroissiales au courant des problèmes de l'alcoolisme et de les inviter à tenir au moins une manifestation par année sur cette question.

Après le banquet, servi à midi, à l'école des Métiers, les congressistes seront mis au courant des sujets d'études. Une projection de deux films mettra les participants au courant de ces sujets. Des études par commissions et assemblée plénière complèteront le programme de la journée. Les travaux du congrès prendront fin vers 16h30.

Coup d'oeil sur Ottawa...

Le ministre des Corporations, M. Ron Basford, déclare qu'il ne semble pas illégal vis-à-vis de la loi canadienne sur les coalitions que Phillip Morris Inc. achète la moitié des actions de la Canadian Breweries Ltd.

Le ministre du Travail, M. Bryce Mackasey, précise qu'il ne veut pas pour l'instant s'ingérer dans le conflit à la société Air Canada.

Les Communes entament la troisième lecture du bill sur le code criminel.

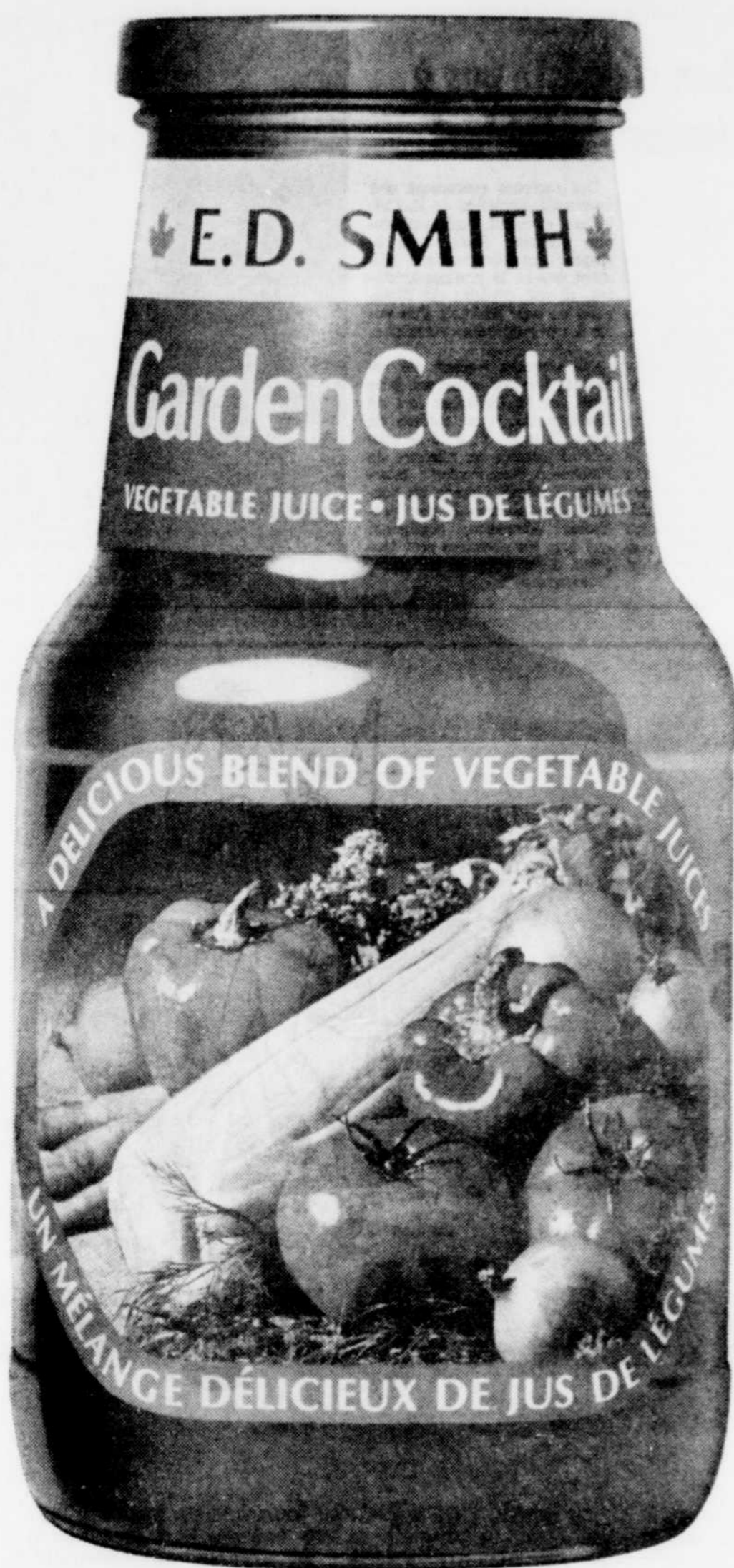


(Photo LeRo)

LE CHAMPION CONDUCTEUR DE STOCK-CAR LEO BERGERON, de Victoriaville, ne pourra pas être en compétition cet été. En effet, l'habile conducteur a été victime en fin de semaine, d'un sérieux accident de la route. Il a subi une impor-

te intervention chirurgicale lundi matin et repose actuellement au département des soins intensifs de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska. La photo nous fait voir l'état de l'automobile de Bergeron à la suite de ce malheureux accident.

Un vrai jardin potager...



en bouteille!

Garden Cocktail est un délicieux mélange de jus de tomates, céleri, carottes, piments, oignons, fenouil et persil. Si frais, on jurerait que les légumes viennent d'être cueillis. C'est pour cela qu'on l'a embouteillé... tout comme on embouteille un tas de bonnes choses fraîches aimées de votre famille, telles le lait, la crème, les jus de fruits frais, etc. Garden Cocktail de E. D. Smith... à votre sourire!

Blessé sérieusement dans un accident

Le champion Léo Bergeron ne pourra participer aux courses de stock-cars

VICTORIEVILLE (R.L.) — Les amateurs de courses de stock-cars, qui fréquentent les pistes de Drummondville et de Granby, ne pourront voir à l'oeuvre cet été celui qui est reconnu comme étant est reconnu comme étant incontestablement le grand champion.

En effet Léo Bergeron, qui ces dernières années a piloté les voitures 111 et 397, a été impliqué dans un accident de la route, samedi soir. L'accident est survenu entre Victoriaville et St-Valère, sur la route

34, près du Camping Cro-teau. Une pluie déferlait sur la région au moment de l'accident, dont on évalue encore mal les circonstances. La voiture de Bergeron est venue en collision avec une autre conduite par un résidant d'Arthabaska.

Léo Bergeron a été transporté d'urgence à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska. Il a été gravement blessé à la figure et à une cuisse, entre autres. Il a subi une sérieuse intervention chirurgicale lundi matin et

depuis ce temps, il repose intensifs au département des soins son état comme critique.

Les Chevaliers de Colomb acceptent des candidats

PRINCEVILLE (G.A.B.) — Des candidats sont maintenant acceptés en vue des élections qui auront lieu en juin chez les Chevaliers de Colomb de Princeville. La mise en candidature durera jusqu'à la date qui sera fixée prochainement pour ces élections. Les membres intéressés à présenter des candidats pour les postes vacants peuvent se présenter le mardi soir au local des Chevaliers de Colomb, avenue St-Charles. Le secrétaire-financier du conseil No 3986 prendra note des inscriptions.

Quelque 25 couples ont assisté à cette manifestation, dont les détails avaient été déterminés sous la direction du Dr Gervais Tanguay, grand-chevalier du conseil des Chevaliers de Colomb de Princeville.

Campagne de souscription

Les Scouts d'Arthabaska visitent la population

ARTHABASKA (R.L.) — Les 15, 16 et 17 mai, soit jeudi soir, vendredi soir et toute la journée du samedi, les Scouts d'Arthabaska passeront à toutes les portes de la ville d'Arthabaska pour offrir des pistaches à la population.

Le groupe de scouts d'Arthabaska existe depuis 1964 et a aidé beaucoup de jeunes à bien s'orienter dans la vie.

Actuellement, le local des scouts est situé au sous-sol de l'école Mgr Côté.

21 jeunes font partie de ce groupe pour le moment et les préparations sont commencées pour le camp d'été. Ce camp aura un cachet bien particulier. Il comportera entre autres, des cours d'équitation.

Les chefs actuels de ce groupe sont Jacques Siméon, premier responsable, assisté de Louis-Paul Lavallée, Serge Larocque, Rosaire Beauchemin, Yves Gaudet et l'abbé Gérard Beauchesne.

La population est invitée à se montrer accueillante. Un don à un mouvement comme les Scouts est un excellent placement.

Réorganisation de l'OTJ de St-Louis-de-Blandford

ST-LOUIS DE BLANDFORD (G.A.B.) — Une nouvelle administration passe à l'action et réorganise les activités de l'Oeuvre des Terrains de Jeux à St-Louis-de-Blandford. M. Victor Bouthat dirige le travail à titre de président. Il est secondé par M. Camille Leclerc qui agit comme vice-président. La responsabilité du secrétariat a de nouveau été acceptée par Mme Thérèse Leclerc. Le choix des directeurs est en cours; une partie a déjà été nommée et le travail se poursuit pour le recrutement de bonnes volontés.

De précieux collaborateurs ont promis leur aide à l'OTJ de cours d'une réunion. M. Sarto Baril, président de Val Bar inc. a accepté de contribuer financièrement pour l'achat d'équipement et d'uniformes. Son bon, le maire M. Lucien Desrochers a offert de payer personnellement le coût de préparation du terrain de balle molle. Ce terrain est établi sur un nouvel emplacement fourni gratuitement pour cinq ans par M. Fernand Beauvillier. Enfin, M. l'abbé Valère Proulx, curé de la paroisse, agira comme aumônier

de l'OTJ, et secondera la tâche des directeurs.

Affiliation

L'OTJ de St-Louis-de-Blandford est affilié à la Fédération des loisirs du diocèse de Nicolet. On profitera de cette affiliation pour envoyer des adultes et des jeunes de St-Louis-de-Blandford aux cours donnés par la Fédération diocésaine. La formation accrue par les représentants de l'OTJ de St-Louis-de-Blandford donnera des animateurs qualifiés pour les sports et les loisirs.

Le président de l'OTJ de St-Louis de Blandford, M. Victor Bouthat, a invité les résidents du Domaine Baril et autres intéressés aux sports à se joindre aux responsables déjà à l'oeuvre pour l'organisation des sports et des loisirs. Des équipes de balle molle sont en formation et on a besoin de recrues. M. Bouthat souligne le dynamisme de ses collaborateurs de la direction qui, avec lui, sont à la disposition de tous ceux qui seraient intéressés à prendre part aux activités.

Echos de la Légion

DRUMMONDVILLE — Lors de la dernière assemblée générale de la Légion canadienne, trois nouveaux membres ont été assementés: MM. Marcel Brousseau, Marcel Lefebvre et Emilien Simard.

Le prochain congrès provincial annuel de la Légion canadienne aura lieu du 18 au 22 mai, à Ville Lasalle, en banlieue de Montréal. Le président Adrien Cormier et le président ex-officio Henri Arseneault ont été délégués pour représenter notre succursale à ce congrès.

Sports

Dans le domaine sportif, selon Jack Innes, Danville aurait remporté le championnat de la ligue de dards du district. Aux quilles, l'équipe No 1 de la classe A a terminé la saison en 4e position avec un total de 46 points, et l'équipe No 2 de la classe B a aussi terminé en 4e position avec un total de 42 points. Le plus haut simple enregistré dans les deux équipes, a été réalisé par Albert Bilodeau, soit 273.

Le tournoi provincial annuel de golf de la Légion canadienne se tiendra au club de golf de Drummondville, samedi le 31 mai prochain. Tous les intéressés désireux de participer à ce tournoi peuvent donner leur nom à Cliff Macdonald ou à la Légion.

Dans le secteur du recrutement, le président du comité provincial de recrutement, M. Sid Hart, qui demeure à Sherbrooke, a promis un écusson de la Légion à tous ceux qui amèneront cinq nouveaux membres à leur succursale.

Du côté des cadets de l'Air, Allan Nodwell nous informe qu'ils auront leur inspection annuelle le 22 mai prochain, au Manège militaire de la rue St-Louis. Quant aux cadets de la Marine, si tout va bien, ils devraient faire leur entrée au Manège militaire ce mois-ci.

Le président ex-officio, Henri Arseneault a reçu sa médaille d'ancien président qui lui a été présentée par le président actuel.

Aussi, à cette assemblée, nous avions la visite du Père Noël. Il était accompagné de Kenny Bowles. Il fut particulièrement heureux de rencontrer ses amis, Henri, Sam et Don. C'était la première assemblée à laquelle il assistait en 14 ans. Il faut croire que le Père Noël voulait se dégourdir les jambes un peu.

Drummondville contée...

Plus de 300 personnes ont participé en fin de semaine dernière à la conférence du district 785 des Clubs Rotary, convention qui a eu lieu au motel Le Dauphin de Drummondville.

M. Gaston Hardy, de Drummondville, a été élu officiellement comme nouveau gouverneur du district, succédant à M. Langdon Cummings. Il entrera cependant en action seulement le 1er juillet prochain.

La Conférence a commencé par une soirée de fraternité le jeudi soir au Piano Bar du motel tandis que dans l'après-midi du vendredi, les différentes autorités de Drummondville et du club Rotary local ont souhaité la bienvenue aux congressistes.

Samedi, on s'est réuni en comité pour étudier le programme des clubs de district tandis que dimanche, ce fut un dîner qui a clôturé la conférence. Samedi soir, l'hon. Pépin, ministre fédéral, a été le conférencier invité au banquet.

M. Gordon Kiltson a été élu président de l'Institut national canadien pour les aveugles, région de Drummond, à la suite d'une assemblée générale qui a eu lieu la semaine dernière. M. Charles McKensie a été choisi comme vice-président tout comme M. Larne Maher. Mme Édouard McKensie remplira le rôle de secrétaire et M. Léopold Chevrier demeure trésorier.

Une vingtaine de personnes, représentant diverses groupements de notre ville, ont été nommés directeurs de l'Institut.